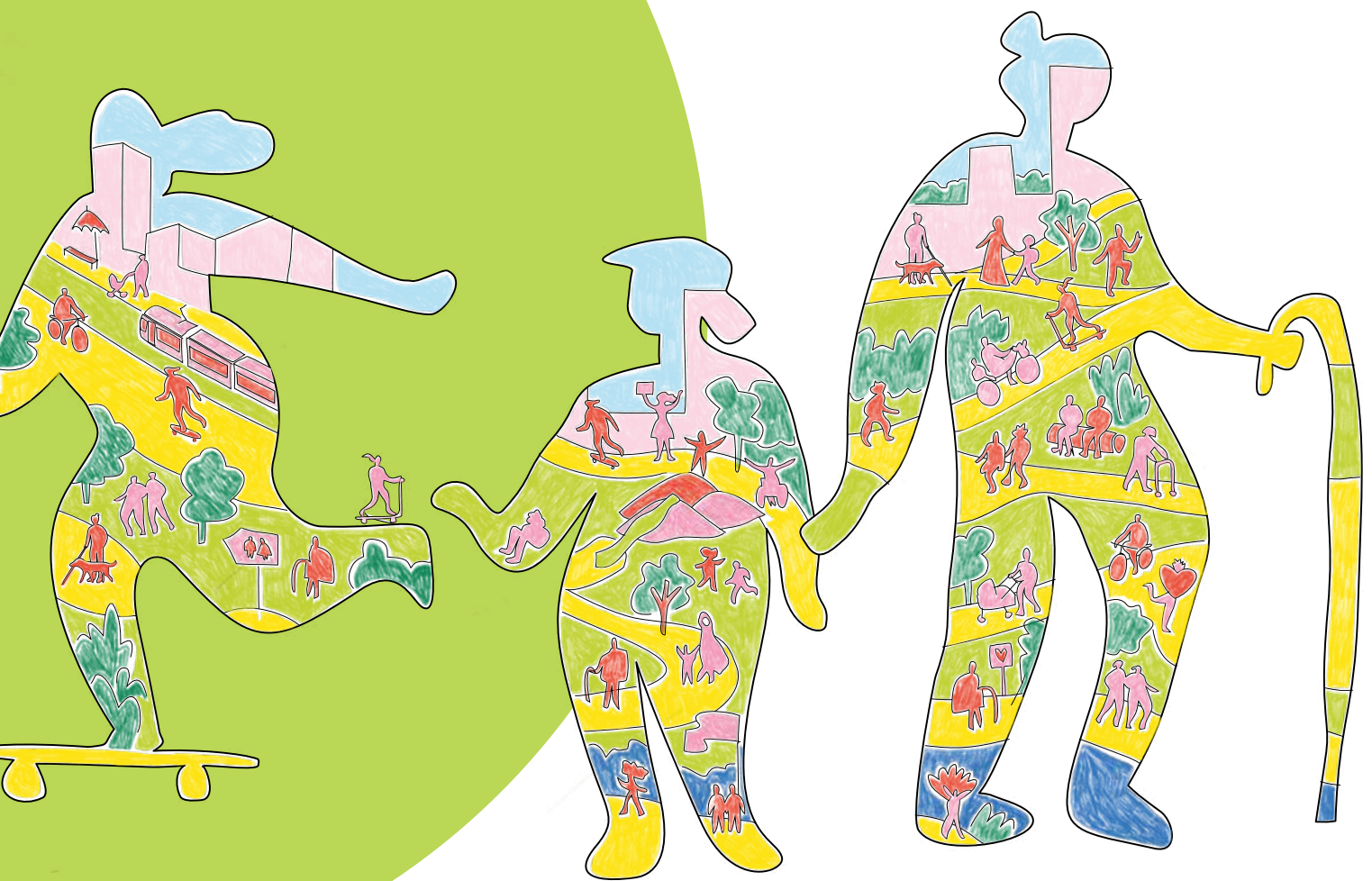


# Vers des espaces publics inclusifs

## Aménager au prisme du genre



Faire ensemble  
l'espace public

Etude réalisée par :

Dre Karine Duplan, Institut de gouvernance de l'environnement et développement territorial & Urban Hub, Université de Genève

Avec la contribution de :

Higor Carvalho, Institut de gouvernance de l'environnement et développement territorial & Urban Hub, Université de Genève



Ont pris part à l'étude dans le cadre du groupe de suivi :

Marjorie Angehrn, Ville de Meyrin  
Caroline Barbisch, office de l'urbanisme  
Magali Brogi, office de l'urbanisme  
Nathalie Griffond, Ville de Meyrin  
Séverine Hennequin, office de l'urbanisme  
Joëlle Martin, office de l'urbanisme  
Marie Sagnières, Ville de Carouge  
Anne Veuthey, office de l'urbanisme  
Philippe Viala, office de l'urbanisme

Ont également participé aux immersions territoriales :

Stéphanie Baron Levrat, Ville de Meyrin  
Margaux Biemann, Ville de Meyrin  
Cécile Borel, Ville de Meyrin  
Nicolas Corpataux, Ville de Meyrin  
Alexandrine Hamm, Ville de Meyrin  
Juliane Lacroix, Ville de Carouge  
Ana Lete Ochoa De Aspuru, Ville de Carouge  
Alexandra Pittet, Ville de Meyrin  
François Rebetez, Ville de Carouge  
Julia Richet, Ville de Carouge  
Yannick Robert, Ville de Meyrin  
Anaïs Sarvary, Ville de Carouge

*Tous nos remerciements vont au groupe de suivi pour la qualité des échanges menés tout au long de l'étude. Une version préliminaire de ce rapport a été diffusée pour relecture auprès des différentes personnes et instances concernées. Ce document a également bénéficié de la relecture et des commentaires du Service Agenda 21-Ville durable de la Ville de Genève et du Bureau de promotion de l'égalité et de lutte contre les violences de l'Etat de Genève, que nous remercions également.*

Illustrations originales des pages de couverture et de tête de chapitres :

Irene Gil Lopez, ni architecte – ni artiste - irenegil.com

Sources des autres illustrations indiquées en page 72

<b>Préfaces</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>Introduction : la dimension spatiale de l'égalité de genre</b>	<b>7</b>
<hr/>	
<b>1. Décrypter : éléments pour un état de l'art</b>	<b>11</b>
1.1 Les dessous de la ville inégalitaire	11
1.2 Les politiques publiques et le genre	19
1.3 Des enjeux de l'égalité de genre dans l'espace public	25
1.4 Quelques éléments clés à garder en tête	29
<hr/>	
<b>2. Expérimenter : immersions territoriales prospectives</b>	<b>31</b>
2.1 Une aventure collective sur deux territoires aux identités contrastées : enjeux et méthodes	31
2.2 Des enjeux de genre déclinés selon les spécificités locales de chaque territoire	36
2.3 Des spécificités aux traits communs : synthèse des immersions territoriales	46
<hr/>	
<b>3. Se projeter : esquisse pour une pratique d'aménagement inclusif sensible au genre</b>	<b>49</b>
3.1 Se mouvoir	50
3.2 Flâner, se détendre	54
3.3 Des espaces publics en toute sérénité	59
3.4 Réflexions pour une démarche d'aménagement inclusif sensible au genre	63
<hr/>	
<b>Conclusion : une perspective d'inclusion citoyenne</b>	<b>67</b>
<hr/>	
<b>Bibliographie sélective</b>	<b>70</b>



# Préfaces

L'espace public n'est pas neutre. Il porte, dans ses usages comme dans ses formes, les traces des inégalités qui traversent nos sociétés. Cette évidence, longtemps restée en marge des pratiques d'aménagement, s'impose aujourd'hui avec une clarté croissante : concevoir la ville sans interroger la manière dont le genre structure l'accès à l'espace, c'est reconduire des inégalités que l'on prétend combattre par ailleurs.

Les femmes, les minorités de genre, mais aussi toutes les personnes dont les trajectoires de vie ne correspondent pas aux usages implicitement attendus, se heurtent quotidiennement à des espaces qui ne leur ont pas été pensés. Ce n'est pas une fatalité. C'est un choix de conception et donc un choix qui peut être différent. C'est précisément ce décalage que cette étude entend combler.

Née d'une commande de la direction des projets d'espaces publics du département du territoire, cette étude s'inscrit dans le prolongement direct de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre), adoptée par le Grand Conseil en 2023, et des engagements du plan d'action 2025-2028 qui en découle.

Il ne s'agit pas d'un exercice théorique de plus : il s'agit de donner aux professionnelles et professionnels de l'aménagement les moyens concrets de faire autrement. La LED-Genre représente à cet égard un cadre structurant, mais aussi une invitation à l'action. Elle engage le canton et les communes à ne pas s'en tenir à des déclarations d'intention, mais à inscrire l'égalité dans la matérialité même de leurs espaces, de leurs places, de leurs rues.

Ce travail doit beaucoup à celles et ceux qui l'ont rendu possible. La collaboration nouée avec l'Université de Genève, les communes de Carouge et de Meyrin, et les nombreux partenaires du groupe de suivi a produit quelque chose de rare : une réflexion ancrée dans des réalités de terrain, nourrie par des regards croisés et des expertises diverses. Les immersions conduites dans ces deux communes ne sont pas des illustrations, elles sont le cœur de la démarche. Elles rappellent qu'il n'existe pas de solution générique à des questions aussi situées, et que la richesse d'une approche tient souvent à celles et ceux qui acceptent de s'y engager ensemble.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des contributrices et contributeurs de ce projet et formons le vœu que ce document serve de point d'appui durable. Pas un manuel à appliquer, mais une ressource à s'approprier, à questionner, à faire vivre dans la diversité des territoires genevois.

Les défis qui nous attendent sont réels : l'espace public genevois est un espace en transformation constante, soumis à des pressions multiples, démographiques, climatiques, sociales. C'est dans ce contexte que la question du genre prend toute sa pertinence, non comme une contrainte supplémentaire imposée aux métiers de l'aménagement, mais comme une opportunité de penser la ville avec plus de justesse et d'ambition. Garantir à chaque personne un égal accès à l'espace public, c'est une question de justice. C'est aussi, tout simplement, une question de ville.



Nathalie Fontanet  
Conseillère d'Etat chargée du département des finances,  
des ressources humaines et des affaires extérieures



Nicolas Walder  
Conseiller d'Etat chargé du département du territoire

Penser la ville au prisme du genre, c'est refuser de considérer l'espace public comme une surface neutre. C'est admettre que nos rues, nos places et nos infrastructures sont le reflet de choix de conception qui, trop souvent, ont ignoré la diversité des personnes fréquentant ces lieux. Ce rapport propose de rompre avec ce déterminisme pour bâtir des communes de la solidarité et de l'exemplarité.

La démarche d'immersion territoriale menée dans ce rapport illustre qu'une ville inclusive se construit par le détail et l'usage. L'égalité se niche dans la qualité de notre éclairage public, qui doit assurer la visibilité sans être intrusif, et dans une signalétique claire, pensée pour s'adresser à toutes et tous. Elle se concrétise dans le déploiement des mobilités actives, en garantissant des cheminements continus et sécurisés où toute personne, quel que soit son rythme, trouve sa place. Elle se déploie à travers des revêtements confortables, ainsi que des arbres et plantations créant un environnement climatique et paysager agréable.

La ville résiliente que nous bâtissons est aussi une ville de la halte. En multipliant les aires de repos, de rencontre et de jeux, nous redonnons aux minorités de genre et aux familles le droit d'occuper et de s'appropriier l'espace au-delà du simple transit. Ce rééquilibrage passe notamment par une attention accrue à l'ergonomie des transports publics et à l'installation de commodités accessibles, piliers essentiels d'une hospitalité urbaine renouvelée.

L'innovation réside ici dans notre capacité à transformer ces constats en actions concrètes. Par la participation citoyenne et un engagement politique déterminé, nous devons faire de notre territoire un laboratoire permettant l'expérimentation et la pérennisation d'aménagements inclusifs. Ce document n'est pas une fin en soi, mais un outil de travail pour faire de l'espace public un bien commun, réellement partagé, où la mixité n'est plus un objectif, mais une réalité vécue.



Damien Baptiste Boccard  
Conseiller administratif de Meyrin



Sonja Molinari,  
Maire et conseillère administrative de Carouge

Les villes sont au cœur des débats sur l'inclusion sociale. La recherche montre comment l'environnement bâti, à travers les décisions d'urbanisme, les formes architecturales et les modes de gouvernance urbaine peut favoriser certaines usagères, et surtout certains usagers, au détriment d'autres. Cela se traduit notamment au travers d'un accès inégal aux espaces publics et aux équipements urbains. Parmi ces vecteurs d'inégalité, le genre joue un rôle central, contraignant les mobilités des femmes et des minorités sexuelles et de genre et leur plein investissement des espaces publics. C'est cette dimension spatiale du genre que ce rapport met sur le devant de la scène.

Fruit d'une collaboration étroite entre l'Institut de gouvernance de l'environnement et développement territorial (IGEDT) de l'Université de Genève, le centre de compétence Urban Hub pour l'étude des villes et des sociétés urbaines de l'Université de Genève et la direction des projets d'espaces publics de l'office de l'urbanisme, ce rapport, qui compte comme mesure de mise en application de la LED-Genre adoptée par le Grand Conseil en mars 2023, fournit un cadre pour un aménagement sensible au genre. Richement nourri d'un point de vue théorique, il propose une mise en pratique solidement ancrée via l'immersion dans deux études de cas contrastées – Carouge et Meyrin. Ce rapport offre en outre d'inspirants exemples d'aménagements sensibles au genre venus d'ailleurs, ainsi qu'une grille de réflexion à l'attention des collectivités pour la mise en œuvre d'une démarche d'aménagement

sensible au genre, qui pourra être complétée par les nombreux guides de bonnes pratiques sélectionnés en bibliographie.

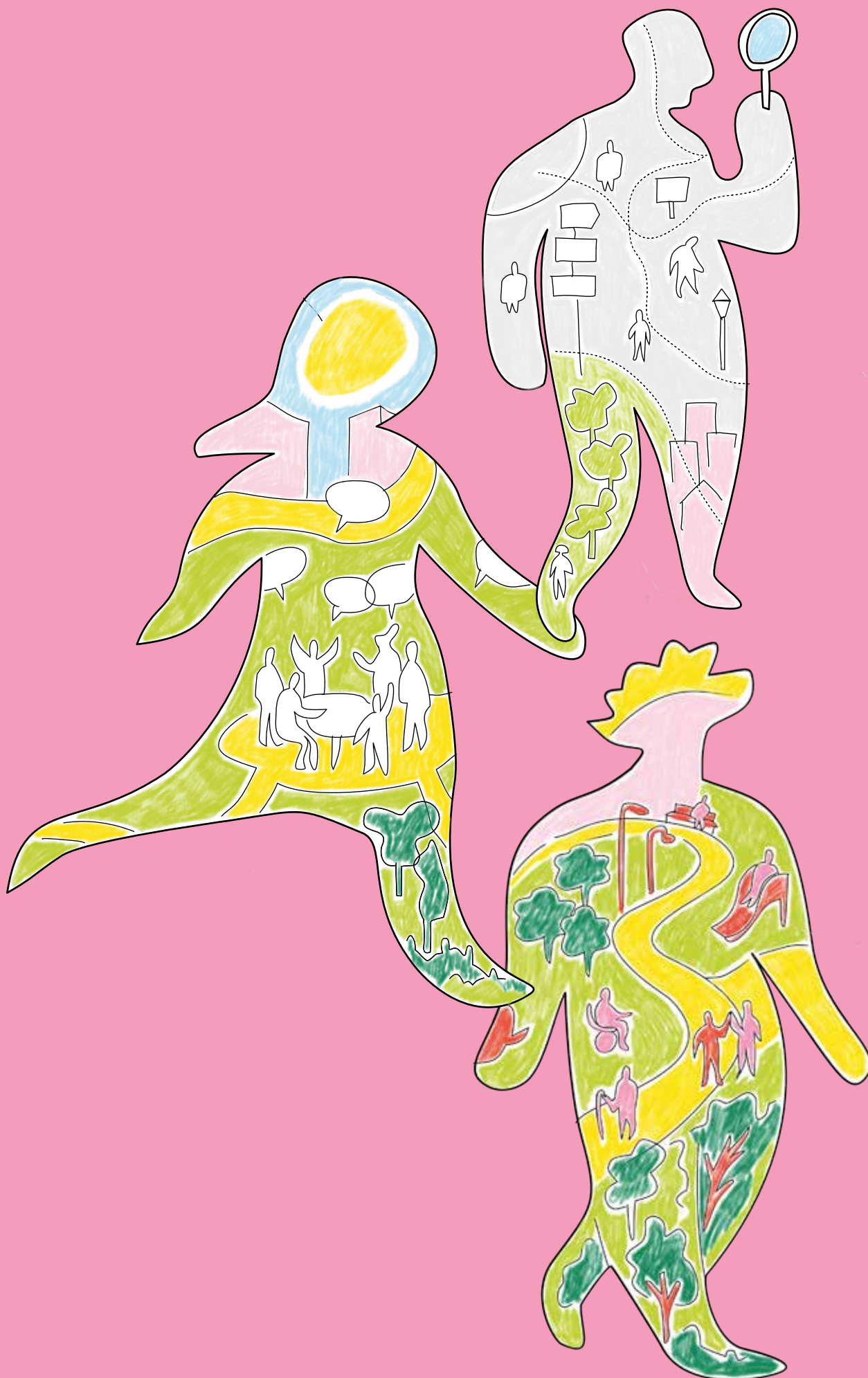
Cette étude s'inscrit pleinement dans la mission de l'Université de dialoguer avec la cité. En mobilisant les expertises de l'IGEDT et du Urban Hub, elle traduit la recherche académique en outils concrets au service du développement urbain durable. En s'emparant plus particulièrement de la question du genre, elle contribue à renforcer l'engagement de l'institution envers l'égalité, la diversité et l'inclusion de toutes et tous. Cela met en valeur le rôle de l'Université comme soutien au développement, économique, culturel et ici surtout, social, du territoire genevois.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes qui ont rendu ce travail possible. Leur expertise, disponibilité et dévouement témoignent de la capacité collective à transformer les connaissances académiques en actions concrètes au service d'une société plus juste.

Je vous invite à vous emparer de ce rapport, à l'adapter à vos territoires et à le partager avec vos réseaux, afin de contribuer de votre côté à la fabrique d'une ville plus inclusive au prisme du genre. Ensemble, nous pouvons faire de nos villes des lieux où chacun et chacune, quel que soit son sexe, son genre, son orientation affective et sexuelle, se sente en sécurité et pleinement capable de participer à la vie urbaine.



Prof. Audrey Leuba  
Rectrice de l'Université de Genève



# Introduction :

## la dimension spatiale de l'égalité de genre

Planifier et concevoir une ville accueillante pour toutes et tous est aujourd'hui à l'agenda de nombreuses politiques publiques. La capacité de créer ou de requalifier des espaces permettant d'accueillir le plus grand nombre de publics est un enjeu de la ville inclusive et du vivre ensemble. Si la question de l'inclusion des personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap, par exemple visuel ou moteur, s'est historiquement imposée dans la conception des espaces publics, les approches liées à la sous-représentation de certaines catégories de la population sont plus récentes et interpellent la capacité des autorités de faire évoluer leur programmation et la gestion des espaces publics dont elles sont responsables. Cela concerne la place des enfants, celle des seniors, la prise en considération des personnes que l'on peut qualifier de neuro-atypiques ou neurodivergentes, ou encore l'inclusion au prisme du genre.

L'égalité de genre fait partie des préoccupations croissantes de nombre de sociétés contemporaines. En dépit des luttes menées depuis les années 1970, elle demeure un enjeu crucial dans des domaines aussi divers que la représentation politique, le travail, la santé et plus largement l'accès à la sphère publique et à l'égalité citoyenne. Elle occupe à ce titre une place prépondérante dans la sphère médiatique et politique. Ce qui a pris place en 2017 sous le terme de vague *#metoo* a également contribué à cette visibilité des discriminations et inégalités de genre, tout particulièrement les violences sexistes et sexuelles. Ce foisonnement du genre complique la tâche quand il s'agit de s'y retrouver, et peu de choses s'intéressent à la dimension spatiale de ces enjeux. Les études s'accordent cependant à montrer que femmes et hommes ont des utilisations différenciées de l'espace. Elles pointent également l'omniprésence de discriminations sexistes et sexuelles au quotidien : les femmes, bien davantage que les hommes, craignent et subissent des interactions non désirées à caractères sexiste ou sexuel, qualifiées de harcèlement, qui les entravent dans leur libre accès à l'espace public et plus largement à la sphère publique.

Ces inégalités affectent de manière variée les femmes selon leur profil socio-démographique, tout comme les minorités sexuelles et genre. Quelle que soit notre identité, nos vies demeurent régies par ce rapport de genre jusque dans nos mobilités, nos déplacements et activités ordinaires, notre façon d'utiliser l'espace

public et ses aménités et par là même, à nous inscrire en tant que citoyen ou citoyenne de la société dans laquelle nous vivons. Il apparaît donc crucial de placer ces questions au centre des réflexions et pratiques de politiques publiques soucieuses d'un vivre ensemble apaisé.

Ce rapport résulte d'un mandat de recherche commandité par la direction des projets d'espaces publics du Canton de Genève, dans la lignée de la stratégie *Faire ensemble l'espace public*. L'étude a été réalisée au sein de l'Institut de gouvernance de l'environnement et développement territorial de l'Université de Genève, en collaboration avec le Urban Hub de l'Université de Genève.

Son objectif est de poser les bases d'une culture commune en vue d'un aménagement sensible au genre. Il mobilise pour cela une approche collégiale réunissant différents services et corps de métiers et s'appuyant sur des réalités de terrain ciblées. En découle un cheminement dans les profondeurs du genre, en tant que rapport social, de sa formation, de ses ramifications et croisements, des effets qu'il produit dans l'espace. Cela permet d'éclairer les dynamiques à l'œuvre et ainsi, de mieux traquer et combattre les inégalités qui en résultent. Les enjeux sont complexes, à commencer par la diversité des profils d'usagers concernées et la pluralité des cas d'étude possibles. Loin de fournir une recette toute prête en vue d'un aménagement sensible au genre, ce rapport propose un socle de référence permettant de penser les spécificités de chaque territoire au prisme du genre, tout en favorisant une réflexion critique sur les pratiques existantes.



**Les espaces publics confortent le « vivre ensemble »**

Stratégie *Faire ensemble l'espace public*

Le document mobilise le langage inclusif tout le long, afin de promouvoir l'égalité de genre dès son énonciation. Il est décliné en trois parties, complétées en fin de volume par une bibliographie sélective.

### Décrypter

Dans un premier temps, il s'agit de comprendre comment opère le genre dans l'espace public ainsi que le rôle que jouent ou peuvent jouer les politiques publiques en vue d'un aménagement sensible au genre visant une meilleure inclusion citoyenne. Sous l'intitulé « Décrypter : éléments pour un état de l'art », la première partie de ce document présente les apports conjoints d'une sélection ciblée de littérature scientifique et de littérature grise : état de l'art de la question; aperçu des cadres réglementaires dans lesquels les politiques publiques s'inscrivent; conclusion sur les enjeux que soulève la mise en place de l'égalité de genre dans l'espace public.

### Expérimenter

Afin d'appliquer ces éléments à des études de cas, deux explorations prospectives au prisme du genre sont ensuite détaillées. La deuxième partie de ce document, intitulée « Expérimenter : aperçu des immersions territoriales prospectives », présente : le contexte des études de cas, respectivement à Meyrin et à Carouge; les méthodes utilisées pour ces observations conduites en collaboration avec les membres du groupe de suivi, et avec la contribution de professionnels et professionnelles des communes concernées; les résultats préliminaires de ces observations.

### Se projeter

Enfin, la question se pose de savoir que retenir pour la suite, à quoi prêter attention lorsque l'on souhaite intégrer une approche inclusive sensible au genre dans l'aménagement d'espaces publics. La troisième partie de ce rapport, sous l'intitulé « Se projeter : esquisse pour une pratique », propose des recommandations pratiques ainsi qu'une liste de préceptes à garder en tête en amont d'un aménagement sensible au genre.

Les illustrations originales d'Irene Gil accompagnent la lecture de cette étude. Elles mettent en scène une diversité de silhouettes venant incarner les différentes thématiques abordées. En prenant forme, les corps deviennent paysages, traversés par le bâti, les infrastructures, les espaces verts, et les usages que les différents publics en font, révélant la dimension symbiotique qui nous unit aux espaces que nous habitons. Ce faisant, l'espace public nous façonne comme nous le façonnons, faisant advenir de chapitre en chapitre l'idéal d'une ville véritablement inclusive.

Ce rapport nous invite à une exploration de la façon dont les inégalités de genre prennent place dans l'espace public et les conséquences que cela implique pour ce qui relève de l'égalité citoyenne. Il pose l'espace public comme une ressource permettant d'outiller les réflexions futures en matière d'aménagement inclusif sensible au genre. Les métiers de l'aménagement, une fois informés, pourront alors mobiliser les techniques qui leur sont propres afin de favoriser une égalité citoyenne au prisme du genre, et au-delà.



Dre Karine Duplan,  
Université de Genève,  
Institut de gouvernance de l'environnement et  
développement territorial & Urban Hub



Philippe Viala,  
Office de l'urbanisme,  
Direction des projets d'espaces publics

## Pour y voir plus clair

### Genre

Le genre est le plus souvent défini comme renvoyant aux rôles, comportements et attributs sociaux liés au sexe assigné à la naissance. Construites socialement, les normes de genre diffèrent d'une société à une autre dans le temps et dans l'espace. La corrélation entre homme/masculin et femme/féminin tend cependant à occulter le rapport de pouvoir qui construit cette division binaire et hiérarchique. Cette binarité induit en outre une supposée complémentarité des genres qui se traduit par une naturalisation de l'hétérosexualité. Ainsi, le genre doit être compris comme un rapport de pouvoir au sein duquel les femmes, mais également les minorités sexuelles et de genre demeurent assujetties à un masculin dominant.

### Sexe

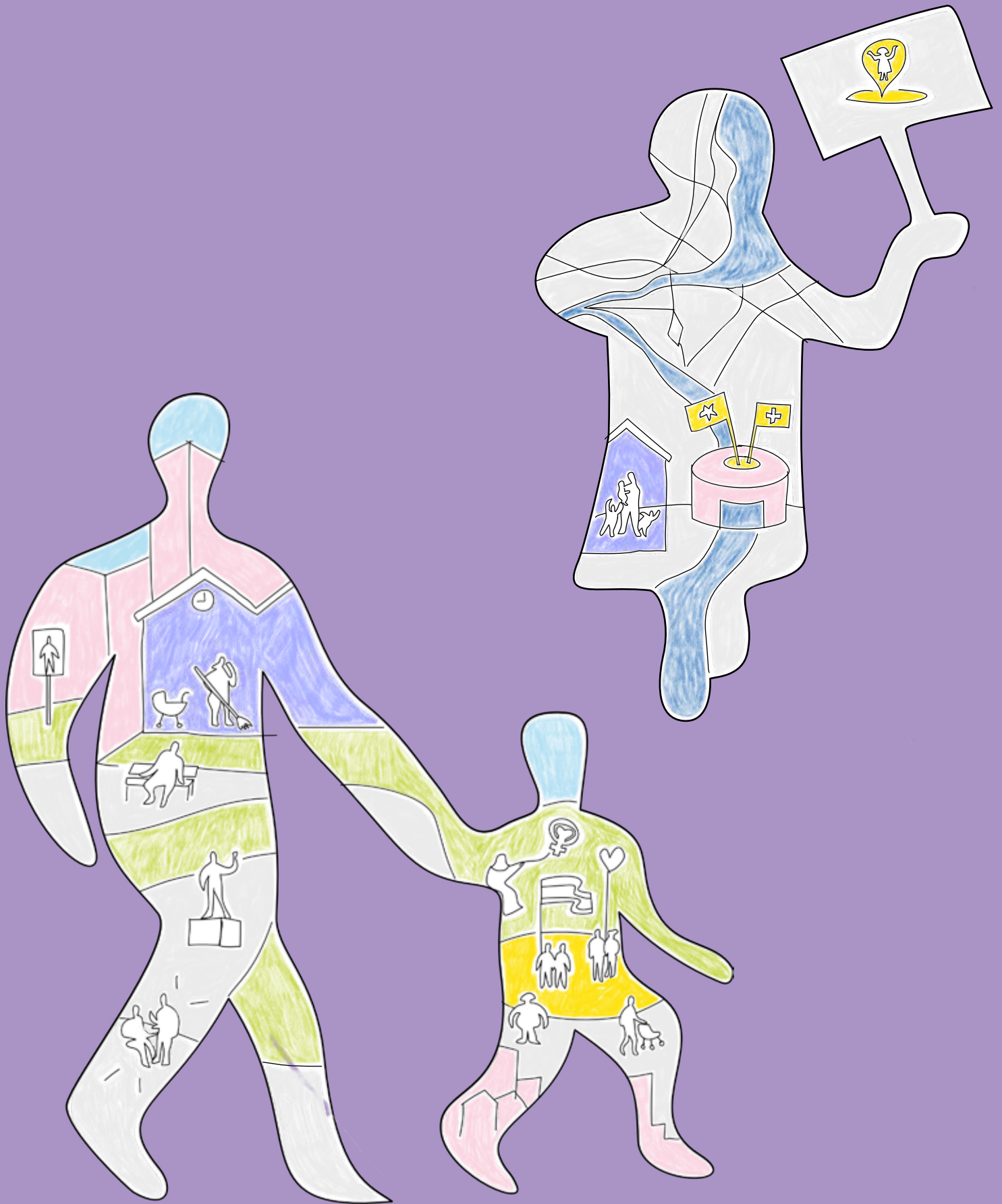
Le sexe désigne les caractéristiques biologiques et physiologiques permettant de catégoriser les individus en femmes ou hommes. Certains individus naissent toutefois avec des caractéristiques sexuelles distinctes, qui ne correspondent pas aux catégories binaires attendues. Ces personnes sont qualifiées d'intersexes.

### Identité de genre

L'identité de genre renvoie au sentiment d'appartenance de genre d'une personne. Ce sentiment peut correspondre ou non au sexe biologique assigné à la naissance. Lorsque l'identité de genre correspond au sexe biologique assigné à la naissance, la personne est qualifiée de cisgenre. Lorsque l'identité de genre de la personne diffère du sexe biologique qui lui a été assigné à la naissance, la personne est qualifiée de personne trans. Une personne trans peut s'identifier comme homme, femme, ou non binaire, quel que soit le sexe qui lui a été assigné à la naissance et qu'elle ait ou non recours à un traitement médical et/ou chirurgical.

### Orientation sexuelle et affective

L'orientation sexuelle désigne l'attraction physique et sexuelle qu'éprouve une personne. Une personne attirée par un, une ou des partenaires du même sexe que le sien sera qualifiée d'homosexuelle – gay pour les hommes, lesbienne pour les femmes. Une personne attirée par un, une ou des partenaires de sexe opposé au sien sera qualifiée d'hétérosexuelle. Une personne peut également être attirée par un, une ou des partenaires du même sexe et de sexe différent ou opposé au sien. Une personne asexuelle est une personne qui n'éprouve pas d'attraction physique ou sexuelle. On parle aussi d'orientation affective ou amoureuse pour décrire l'attraction non spécifiquement physique ou sexuelle. L'orientation affective, amoureuse, sexuelle est indépendante de l'identité de genre.



# 1.

# Décrypter : éléments pour un état de l'art

---

## 1.1 Les dessous de la ville inégalitaire

---

### Interroger la dimension publique de l'espace public

#### Un espace de citoyenneté

La notion d'espace public suppose, du fait de sa dénomination, un espace ouvert et accessible à toutes et tous. Le quotidien témoigne cependant d'une réalité toute autre. L'espace public demeure un espace à l'accès différencié, notamment au prisme du genre. Au sens métaphorique, l'espace public renvoie à un espace démocratique, en référence à l'agora grecque, cette place au cœur de la Cité où se réunissaient les citoyens de la Grèce antique pour délibérer sur le devenir de la Cité. L'espace public reflète ainsi à une forme d'idéal démocratique d'inclusion citoyenne. Il importe cependant de noter que les citoyens de la Grèce antique se limitaient aux hommes des classes supérieures en excluant femmes, esclaves et étrangers. Cela témoigne de la façon dont la citoyenneté était déjà différenciée. L'accès à l'espace public sous la forme de l'agora était réservé à certains seulement. Bien que cette origine du terme puisse apparaître comme ancienne et par-là, déconnectée du réel, la portée symbolique de cette acception demeure et continue de façonner nos représentations et imaginaires géographiques en lien avec l'espace urbain.

#### Un espace de rencontre des publics

Au sens matériel, les espaces publics correspondent à des espaces d'interaction sociale. Constitués par leur fréquentation, ils sont des espaces de rencontre de publics, potentiellement divers. Le terme revêt également une dimension juridique, y opposant les espaces relevant de la propriété privée. Les études attestent du déclin croissant des espaces publics, au sens juridique du terme, dans les villes occidentales, face à l'accroissement des logiques de marchandisation

et de l'extension de la privatisation d'espaces autrefois dévolus aux rencontres informelles dans des lieux relevant de la compétence publique. Si les terrasses de café ou les centres commerciaux peuvent jouer le rôle d'espaces de rencontre et d'interaction sociale, ils ne sont pas gratuits et libres d'accès, limitant ainsi le périmètre de leurs publics. Or, la vocation de l'espace public réside dans son caractère de mixité sociale ouvert sans condition à différents publics.

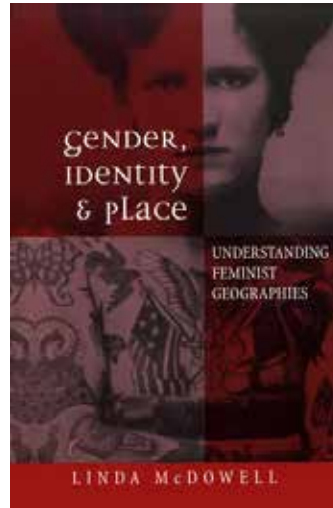
#### Un espace de rapports de force

Les personnes économiquement les mieux dotées se retrouvent à accéder plus aisément à une diversité de lieux de rencontre du fait de leurs moyens financiers, confortant des logiques d'entre soi. En parallèle, les espaces publics libres d'accès s'exposent au risque de devenir des espaces par défaut pour celles et ceux qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour accéder à d'autres espaces économiquement conditionnés. Cette dynamique suppose qu'il reste des espaces non privatisés qui demeurent suffisamment accueillants dans des centres urbains et périurbains en proie aux logiques d'expansion croissante des logiques de marché. La géographe Doreen Massey critique ce rétrécissement de l'espace public en montrant comment les espaces de la différence favorisent tout à la fois les échanges et la confrontation entre des perspectives contrastées, permettant de construire une société démocratique et inclusive. L'espace public, qui renvoie le plus souvent à l'espace urbain, et la ville en général, constitue un espace d'affrontement obéissant aux rapports de pouvoir qui s'y produisent et y imprègnent leurs normes. Il s'oppose ainsi à l'espace privé, ou domestique, renforçant son association à un domaine pensé comme naturellement masculin.

## Espace public

Souvent confondu avec l'espace urbain, l'espace public suppose un espace ouvert et accessible à toutes et tous. Le quotidien témoigne cependant d'une réalité tout autre et espace public comme espace urbain demeurent davantage des espaces de l'exclusion. Dans ce document, l'espace public est défini comme un espace de rencontre des publics, hors sphère privée et domestique, quel que soit son degré de qualification urbaine. Cela inclut notamment les espaces relevant des autorités publiques et les espaces privés à vocation publique et/ou accessibles au public, l'ensemble de ces espaces comptant comme maillons essentiels du vivre ensemble du fait des interactions qui y prennent place chaque jour. Pour la suite, les termes d'espace public et d'espace urbain seront utilisés indifféremment..

Cette division spatiale du travail reflète la construction sociale des rôles de genre et des espaces qui leur sont associés. Alors que les femmes demeurent assignées à la sphère domestique, les hommes continuent de jouir d'une liberté mythifiée dans leur accès à la ville et à ses espaces publics.



## La dimension genrée des sphères publiques et privées

La géographe Linda McDowell est à l'origine de l'historicisation de la division genrée entre espace public et espace domestique. Dans son ouvrage phare, elle montre comment la ville a depuis le développement urbain et industriel du XIX<sup>e</sup> siècle été pensée comme un symbole de progrès, de liberté et d'émancipation. Cet idéal est représenté par la figure baudelairienne du flâneur, incarnée par un homme qui profite des plaisirs qu'offrent les arcades de la ville. De pair avec cette représentation va se consolider une division genrée entre sphère publique et sphère privée : aux hommes les plaisirs urbains, aux femmes la relégation domestique. Ainsi, les femmes, du moins celles des classes bourgeoises victorienne, se retrouvent assignées à l'espace du foyer, lieu privilégié de protection à l'encontre des déviances urbaines. Celles circulant dans l'espace public, prostituées, lesbiennes ou travailleuses précaires deviennent frappées du sceau de l'immoralité.

## Déconstruire la neutralité de genre dans la planification urbaine

### Espace public et espace domestique

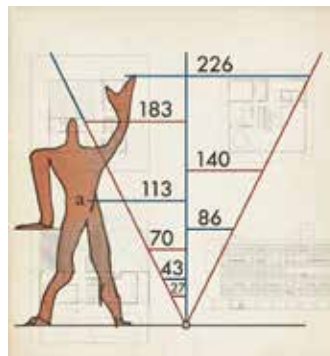
Dès les années 1970, les travaux féministes dénoncent la façon dont la planification urbaine produit des villes répondant aux besoins des hommes au détriment de ceux des femmes, favorisant en conséquence leur légitimité à y prendre place. Ce biais, que l'on qualifie d'androcentré, reproduit les normes inégalitaires de la société sans pour autant être un choix conscient de la part des acteurs aux commandes de la planification urbaine. À travers la généalogie de la division spatiale du genre depuis la ville industrielle, la géographe Linda McDowell montre comment la division entre les sphères privée et publique a été naturalisée au fil du temps. Cette banalisation s'appuie sur l'assignation des femmes à la sphère domestique et la construction associée de leur illégitimité dans l'espace public, justifiée par leur supposée vulnérabilité face à un environnement urbain construit comme lieu de tous les dangers. L'enjeu de la présence des femmes dans l'espace public est le plus souvent associé à une question de respectabilité et les femmes qui y circulent sont réduites à des femmes de petites mœurs.

Ce clivage entre sphère privée et sphère publique soutient - et est soutenu par - l'articulation du système patriarcal et du système capitalisme. En d'autres termes, l'affectation des femmes à la sphère privée et aux tâches domestiques permet d'optimiser la force de travail des hommes pour le profit du capitalisme.

## Conception et aménagements urbains

Du côté de la planification urbaine, les hommes sont prépondérants dans la sphère professionnelle tout comme la sphère décisionnelle. Cela favorise la conception d'un environnement bâti promu comme universel quand bien même celui-ci demeure pensé à partir d'une vision centrée sur un sujet masculin. L'ensemble de la ville, tant dans sa conception que dans ses infrastructures, répond aux besoins des hommes et plus spécifiquement de ceux actifs professionnellement. Cela entretient une vision de la société fondée sur le modèle de la famille traditionnelle au sein de laquelle le rôle de l'homme est celui de pourvoyeur de pain pour le foyer. Bien que conservateur et déconnecté de la réalité, ce modèle imprègne toujours de manière forte les modèles de l'aménagement urbain. Les réseaux de transports comptent parmi ceux-ci. Ils sont en effet développés afin de répondre aux mobilités que l'on qualifie de pendulaires, c'est-à-dire entre un point A défini comme le domicile et un point B défini comme le lieu de travail, essentiellement aux heures de pointe, un schéma de mobilité reconnu comme étant majoritairement masculin. Les mobilités des femmes sont en contraste beaucoup plus fragmentées et beaucoup plus contraintes que celles de leurs homologues masculins du fait de leur rôle de genre et des tâches domestiques qui continuent de leur incomber.

Les femmes sont toujours majoritairement en charge des enfants, des personnes âgées, des courses, entre autres tâches de soin, ou de *care* pour reprendre un terme de plus en plus diffusé, qui leur incombent. Ce sont elles aussi qui utilisent majoritairement les transports en commun : les chiffres montrent que dans un foyer hétérosexuel possédant une voiture, c'est le plus souvent l'homme qui en sera l'utilisateur, la femme favorisant par défaut les transports en commun. Cela recoupe également les tâches et responsabilités de genre reposant sur les femmes, puisque la voiture n'est pas forcément utile pour déposer les enfants à l'école à proximité. Les mobilités des femmes se caractérisent par un enchaînement complexe de segments de mobilités, dénommé en anglais *trip chaining*, pour lequel les infrastructures de transport en commun ne sont pas conçues. En conséquence, ce sont les femmes qui peinent lorsque les trottoirs sont encombrés, étroits, voire absents, et qui se retrouvent à devoir marcher plutôt que de prendre le métro en l'absence d'escalier mécanique ou d'ascenseur, ou le bus en l'absence d'arrêts qui répondent à leurs besoins.



### Un modèle universel ?

Le Modulor est un outil permettant de standardiser les dimensions utiles à un aménagement architectural optimal. Défini en 1950 dans l'ouvrage éponyme par l'architecte moderniste Le Corbusier, il prend appui sur le Nombre d'Or de Leonardo Da Vinci pour établir un étalon-humain de 1,83m de hauteur comme unité de mesure idéale. Ce même étalon-humain est toujours aujourd'hui largement utilisé dans les aménagements urbains tels que les abribus par exemple, ou encore dans la conception de l'aménagement intérieur des transports en commun. Cela illustre la prééminence persistante de normes d'aménagement excluant une diversité de corps, notamment ceux des femmes, souvent plus petits, devenant parfois des corps « élargis » du fait de leur rôle de genre en raison de l'adjonction de poussettes, courses ou autres attributs domestiques.

## Représentations et symbolique urbaine

La symbolique urbaine témoigne également de cette primauté du masculin. Ainsi en va-t-il de la signalétique urbaine telle que les pictogrammes de circulation, supposés personnifier une forme de générique universel et qui n'est autre qu'une déclinaison abstraite du masculin. L'héritage historique de cette prééminence du masculin se retrouve aussi dans la surreprésentation de « grands hommes », en tant que figures historiques remarquables, sous forme de statues tout comme dans le choix de la toponymie. Si les noms de rues, places et bâtiments ont longtemps oublié les femmes, qui se retrouvent évincées de toute représentation dans l'espace public, la situation diffère pour ce qui est de la statuaire. Les femmes y sont dépeintes non pas en tant que figures historiques remarquables, mais sous la forme de muses, très souvent dénudées. Les affichages publicitaires contribuent de même à une différenciation des représentations entre hommes et femmes, ces dernières ayant pendant longtemps, si ce n'est encore aujourd'hui, été figurées alternativement en lien avec la promotion de leur rôle domestique ou bien réduites à un objet de consommation sexuelle du regard masculin.

Certains travaux ont également souligné la symbolique des infrastructures architecturales telles que les tours, dont la prolifération s'est faite dans un concours débridé de verticalité à l'échelle du globe, sans compter l'inventivité dans des formes aux représentations parfois équivoques, à l'image de la tour Gherkin de la City à Londres, qui continue d'être célébrée en raison de ses vertus écologiques et au détriment de son apparence très masculine. Ces biais de représentations ont été mis en évidence comme contribuant à accroître le sentiment d'illégitimité – et d'insécurité – des femmes dans la ville, réduites à des proies de la gent masculine. Ils viennent renforcer le sentiment d'exclusion induit par la configuration matérielle de la ville et de ses infrastructures.

**« Dans la ville, la rue et le parc, qui sont pour certains des espaces de libération et d'exploration, sont pour d'autres inaccessibles ou synonymes de danger et de peur. »**

(Linda McDowell, 1999)



### Les toilettes, une condition fondamentale d'accès à l'espace public

L'accès aux toilettes, bien que d'apparence anecdotique, s'avère crucial en matière d'égalité d'accès à l'espace public. Si les femmes composent la moitié de la population, elles disposent de moins de structures dédiées à ce besoin élémentaire. L'aménagement continue en effet de prévoir des surfaces strictement identiques quel que soit le genre. Or, la différence de mobilier d'hygiène permet d'accommoder davantage de personnes sur une même surface côté hommes que côté femmes - alors que la physiologie des femmes demande un temps plus long pour satisfaire ce type de besoin élémentaire. En outre, la question de l'hygiène est majeure pour une population très souvent accompagnée d'enfants et qui doit de plus pouvoir accéder à ces services lors des périodes de cycle menstruel. Garantir un accès équitable aux toilettes s'avère être une condition essentielle d'égalité et de dignité dans l'espace public. C'est une question cruciale également pour les minorités de genre et en particulier les personnes trans et non binaires qui encourent un risque de violence accru dans ces espaces de disciplinarisation du genre. Les toilettes neutres du point de vue du genre, similaires à celles que l'on trouve dans les résidences privées, favorisent une égalité pleine et entière dans l'accès à l'espace public.

## Éclairer les géographies de la peur genrée

### Les effets d'une socialisation à l'espace différenciée

Tout comme les infrastructures urbaines dans leur matérialité, les représentations et imaginaires géographiques liés à la ville et à l'espace public en général se retrouvent sous influence du rapport social de genre. La ville demeure pensée comme un espace dont il faut potentiellement se méfier, voire se protéger en tant que femme. Nombreuses sont les femmes à rapporter un sentiment d'insécurité et même d'illégitimité lorsqu'il s'agit de se mouvoir dans certains espaces, qui plus est en-dehors des centres urbains et la nuit.

Ces affirmations font écho à la façon dont filles et garçons sont éduqués dans leur rapport à l'espace public : toujours aujourd'hui, plus de filles que de garçons reçoivent des mises en garde quant à leurs modes de fréquentation des espaces du dehors, en matière de tenue vestimentaire, d'horaires, de lieux et d'itinéraires. Cela se traduit en un encouragement des garçons à l'exploration de l'espace public en vue de s'y familiariser et de le faire sien de manière plus précoce que pour les filles. Ces dernières sont le plus souvent restreintes, voire surveillées et plus largement dissuadées dans leur investissement de l'espace public au motif de protéger leur moralité et leur intégrité. Le choix des activités extra-scolaires des enfants vient en outre renforcer cette plus ou moins grande aisance dans l'espace : aux garçons le déploiement sur l'immense terrain de foot, aux filles la lecture et les travaux dits créatifs prenant place en intérieur. Ces usages se retrouvent dans les aires de jeux ou encore les préaux, ces derniers constituant des espaces privilégiés de socialisation et d'incorporation des normes de genre en tant que microcosmes d'espace public, reproduisant les hiérarchies et stéréotypes de genre.

### Le façonnement du corps au prisme du genre

Ces attributions tendent doucement à changer. A titre d'exemple, les filles sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à pratiquer le football ou le skate, ce dernier étant associé à une activité masculine de prise de risque et d'exploration de l'espace. Les pratiques effectives se retrouvent cependant de nouveau sous le coup de la loi du genre à compter de l'adolescence, tranche d'âge où la ségrégation selon le genre et les activités va s'accroître. Plus largement, les modes de socialisation genrés influencent le degré d'aisance à mobiliser son corps et à se mouvoir dans l'espace. Les hommes se trouvent plus à l'aise pour occuper l'espace public, quand les femmes y passent seulement pour vaquer à leurs occupations, montrant justement qu'elles y sont occupées : poussant poussettes, portant courses, l'air pressé pour rentrer à la maison ou aller au travail, au téléphone portable, au mieux assises sur un banc en position d'attente vigilante.

### Le préau comme espace de socialisation aux inégalités de genre dans l'espace public

Le préau constitue l'un des tout premiers lieux de socialisation au genre. Traditionnellement conçus pour répondre prioritairement aux usages des garçons, les préaux reproduisent les inégalités de genre. Ceci est particulièrement manifeste lors de la présence d'un terrain de foot central, dont l'usage est le plus souvent exercé en non-mixité. Comme l'a montré la géographe Muriel Monnard dans sa thèse en 2017, dans ce type de configuration, c'est une majeure partie de l'espace qui se trouve occupée par une minorité d'utilisateurs, reléguant les autres usagers et surtout usagères aux confins de la cour.

Cette socialisation différenciée contribue également au façonnement des corps genrés. Elle permet de décoder la prise d'espace de certains corps dans les espaces publics. Aux hommes les postures d'aisance et de déploiement, aux femmes et minorités sexuelles et de genre les attitudes retenues, ramassées. Dans les transports publics, les postures masculines, jambes écartées, sont critiquées comme un étalement démesuré, connues sous le terme de *manspreading*. Ces postures et attitudes contribuent elles aussi à renforcer le sentiment d'illégitimité des femmes et minorités sexuelles et de genre dans l'espace public, tout comme le sentiment d'insécurité.



### **Le *manspreading*, une socialisation à la masculinité**

La politologue Marion Iris Young montre que les postures corporelles genrées s'ancrent très tôt dans l'enfance. Dans son étude menée en 1980, elle analyse la différence d'ampleur de mouvement entre garçons et filles de 5 ans lors d'un lancer de ballon. Les garçons témoignent d'une acquisition de compétences en matière de lancer de balle qui leur permet un lancer fort et puissant. Les filles, quant à elles, déploient leur geste de manière beaucoup plus ramassée ne leur permettant pas d'obtenir le même résultat sportif. L'étude de Young atteste que cette différence ne peut résulter d'une supposée différence de force musculaire, mais relève bien d'une forme d'auto-censure corporelle et spatiale genrée. Les garçons ont de leur côté déjà incorporé leur légitimité à occuper l'espace depuis leur corps le plus largement possible.

### **Une construction sociale de la peur genrée**

Le sentiment d'insécurité est incommensurable de l'expérience des femmes de l'espace public. Cela est vrai également de toutes les personnes qui n'entrent pas dans le modèle de l'usager hégémonique de l'espace public défini selon la norme du masculin universel, notamment les minorités sexuelles et de genre. Cependant, ce qui est qualifié d'insécurité urbaine relève avant tout d'une construction sociale de la peur : médias et politiques reproduisent un discours associant la ville à un espace de tous les dangers et au sein duquel le risque de violences sexuelles serait le plus important.

La prépondérance de ce discours et le sentiment de peur qu'éprouvent nombre de femmes dans leur rapport à l'espace public contraste avec les chiffres. En effet, les violences sexuelles prennent plus souvent place dans les espaces privés et sont commises par une personne connue des victimes, que dans l'espace public par un parfait inconnu. C'est cette ambivalence que la géographe Rachel Pain désigne sous le terme de paradoxe spatial. Les femmes sont socialisées depuis leur plus jeune âge à craindre la ville, à ne pas s'y sentir à leur place et vulnérables dans des espaces pourtant supposément dévolus à l'ensemble de la communauté citoyenne. Cause et conséquence de cette socialisation, ce sentiment d'insécurité urbaine doit être différencié d'une insécurité qui serait un fait.

Il trace néanmoins les contours de ce que la géographe Gil Valentine désigne sous le terme d'une géographie de la peur, qui empêche les femmes de se mouvoir librement et de profiter en tous points de la ville. Celles-ci, tout comme les minorités sexuelles et de genre, se retrouvent en conséquence à emprunter l'espace au lieu de l'habiter pleinement, entravées dans leur expression d'une citoyenneté à part entière.

**« Contrairement aux hommes, les femmes constatent que, dans les lieux publics, leur espace personnel est fréquemment envahi par des sifflements, des commentaires voire des agressions physiques de la part d'hommes inconnus. Cette incapacité des femmes à choisir avec qui elles souhaitent interagir affecte profondément leur sentiment de sécurité dans les lieux publics ».**

(Gil Valentine, 1989)

## Négocier la ville inégalitaire

### Des mobilités réduites et adaptées

Les biais de la planification et de l'aménagement urbains, tout comme les imaginaires et représentations géographiques associés à l'espace public, contribuent à entraver l'accès des femmes et des minorités sexuelles et de genre à la ville. En dépit de ces obstacles, tant matériels que symboliques, celles-ci déploient des tactiques et stratégies d'adaptation afin de sortir de leur assignation, ou de leur relégation, au domestique et de négocier un bout de la ville en partage. Les femmes acceptent d'avoir des mobilités plus contraintes et plus fatigantes, dans un périmètre géographique plus réduit. Elles se contentent de mobilier urbain qui n'est pas à leur taille, apprennent à retenir leurs besoins vitaux, se font petites pour éviter de se faire remarquer, tout en développant leur musculature à force de déambuler avec poussette ou fauteuil roulant et courses sur des itinéraires non adaptés. Si elles parviennent à remplir leurs obligations de genre et à vaquer à leurs occupations essentielles, c'est le plus souvent vigilantes et sur le qui-vive, parfois la peur au ventre, et trop peu souvent en profitant des aménités que sont supposés offrir les espaces publics. Alors que la plupart des hommes sont à même de flâner sans se questionner sur le fait qu'ils puissent être importunés, les femmes en censurent leurs usages.

### Transgresser l'interdit de la nuit

Femmes et minorités sexuelles et de genre adaptent leurs trajets, leurs activités, mais également leurs sorties, leurs tenues vestimentaires, leurs attitudes, en fonction des obstacles et situations qu'elles pourraient ou imaginent pouvoir rencontrer, de manière totalement incorporée et très souvent non consciente de prime abord. Elles intériorisent leur position de citoyenne de deuxième rang qui leur est rappelée par l'absence de représentations symboliques auxquelles s'identifier. Pour ce qui est de sortir la nuit, certaines vont jusqu'à développer des formes d'auto-censure, en affirmant être finalement trop fatiguées pour sortir ou ne plus en avoir envie si la personne qui devait les accompagner n'est plus disponible et qu'elles craignent de se déplacer seules. Au mieux, elles calculent en avance leur itinéraire de retour en fonction de l'heure, des temps de connexion de transports, de l'éclairage ou encore de la fréquentation humaine. Elles emportent une tenue de rechange afin de pouvoir courir au cas où, ou bien pour éviter d'attirer les regards et passer, de loin pour le moins, capuche sur la tête, pour un garçon.

*« Chaque jour, la plupart des femmes dans les sociétés occidentales négocient l'espace public seules. Bon nombre de leurs choix supposément « évidents » en matière d'itinéraires et de destinations résultent en fait de « stratégies d'adaptation » adoptées afin d'assurer leur sécurité. La stratégie prédominante choisie par les femmes que j'ai interrogées consiste à éviter les perçus comme « dangereux » aux « moments dangereux ». En adoptant ces tactiques défensives, les femmes sont contraintes à une utilisation et à une occupation restrictive de l'espace public. Une compréhension de l'utilisation de l'espace par les femmes demande ainsi une prise de conscience de leur géographie de la peur ».*

(Gil Valentine, 1989)

---

## Prévenir le harcèlement sexiste et sexuel

D'autres personnes encore choisissent de retenir les marques d'affection ou les manifestations de tendresse à l'égard de leur partenaire afin de pallier les remarques homophobes, si ce n'est l'insulte ou l'agression. En situation d'interaction non désirée, elles passent outre, pour minimiser ce qui pourrait dégénérer en une situation pouvant potentiellement porter atteinte à leur intégrité physique. Si elles parviennent à négocier ces contraintes, cela ne se fait pas sans frais. Cela témoigne en outre de la persistance d'espaces publics profondément inégalitaires. Quel rôle alors peuvent jouer les politiques en faveur d'une meilleure inclusion dans les espaces publics ?

## En synthèse

L'espace n'est pas un contenant neutre, il est le produit de rapports de force. L'espace public est tout à la fois produit « par le haut », c'est-à-dire par les politiques publiques en charge de sa conception et de son aménagement, et « par le bas », c'est-à-dire par les pratiques des personnes qui en font usage.

Conception et aménagement suivent un certain nombre de normes, souvent implicites, qui en orientent les usages. Historiquement, ces normes sont indexées sur un sujet homme actif en pleine possession de ses moyens. En répondant aux besoins de cet usager « moyen », la ville et ses espaces sont le plus souvent inadaptés pour d'autres types d'usages, notamment ceux des femmes en lien avec leur rôle de genre : en plus de leur activité professionnelle, elles sont toujours principalement en charge du soin du foyer, ce qui suppose des besoins spécifiques dans l'usage des espaces publics. Cela se retrouve également sur le plan symbolique, par l'écrasante présence de noms de rue, statues et signalétique reprenant des figures masculines ou au mieux représentant un universel masculin. L'espace public n'est donc ni matériellement, ni symboliquement prévu pour accueillir les femmes.

Dans les représentations, les femmes sont historiquement associées à l'espace domestique. Leur présence dans l'espace public demeure

associée à une forme de transgression, ce qui renvoie l'espace public à un espace de tous les dangers, qui plus est la nuit ou seule, et quand bien même les études montrent que les violences sexuelles sont plus importantes dans les espaces privés.

La socialisation des femmes et des hommes depuis leur plus jeune âge selon ces représentations soutient la légitimité des hommes dans l'espace public. Cela se traduit par une géographie de la peur genrée. Les femmes empruntent l'espace public « sous conditions », veillant à conserver une réputation de bonnes mœurs. Elles adaptent leurs usages et adoptent diverses tactiques et stratégies, contraignant leur expression corporelle afin de pouvoir se mouvoir dans la ville en essayant de prévenir tout risque de harcèlement sexiste et sexuel. Cela va des itinéraires utilisés aux horaires de sortie, en passant par les attitudes et choix vestimentaires. Ceci vaut également pour les minorités sexuelles et de genre, elles aussi rendues illégitimes du fait de la construction sociale de la ville et de ses espaces publics selon une norme au masculin indexée sur la famille traditionnelle. Elles aussi se déplacent dans l'espace public de manière conditionnelle en tentant de se prémunir de possibles agressions sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes.

La ville dans la diversité de ses espaces demeure ainsi, au prisme du genre, un lieu d'exclusion pour les femmes et les minorités sexuelles et de genre.

---

## 1.2 Les politiques publiques et le genre

---

### De la théorie à l'essor de la planification genrée

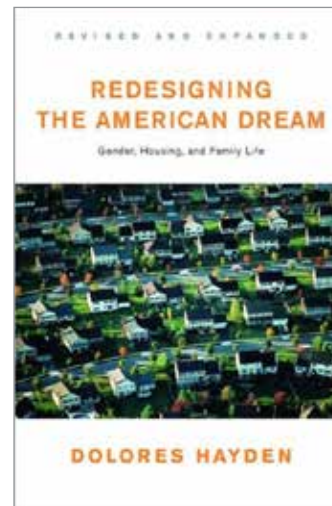
#### De premières théories sans lendemain

Du côté de la planification urbaine, le caractère androcentré de la ville et de son bâti a tôt été pointé du doigt. L'arrivée des femmes sur le marché du travail constitue un élément déclencheur de ces réflexions. Elle met en évidence l'inadéquation des structures urbaines et de transport dans la conciliation de leur rôle de genre avec une activité professionnelle. L'urbanisme moderniste est dénoncé comme soutenant l'enfermement de la femme dans la sphère domestique. Dans les villes européennes, ce sont les grands projets urbains monofonctionnels qui sont contestés. Aux États-Unis, la façon dont l'architecture et l'urbanisme états-uniens font de la famille nucléaire et de la maison unifamiliale de banlieue le principe directeur idéal du « rêve américain » se trouve au cœur des critiques.

Ces propositions, qui oscillent entre dénonciation des stéréotypes de genre et solutions pratiques visant à l'émancipation des femmes, ont reçu un accueil frileux au moment de leur conception et jusqu'à il y a peu.

#### L'essor de la planification genrée en Europe

L'essor des politiques d'aménagement soucieuses de l'égalité de genre se développe en Europe dans les années 2000, en suite de la ratification du Traité d'Amsterdam. Celui-ci amène à l'inclusion des questions de genre dans toutes les politiques gouvernementales. Les programmes d'intégration de la dimension de genre cherchent alors à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'action publique et à tous les niveaux des politiques à travers le suivi de statistiques genrées et en s'appuyant sur des méthodes qui privilégient la voix des citoyennes. Cette prise en compte du genre selon cette approche spécifique est désignée sous le terme de *gender mainstreaming*, une ligne politique qui vise à sortir le genre d'une niche et à en faire un point d'attention central et transversal dans et pour les politiques. L'aménagement et l'accès à l'espace public s'inscrivent ainsi au sein de ces politiques.



#### Redesigner l'espace urbain au prisme du genre

Dès les années 1980, l'architecte et urbaniste Dolores Hayden critique l'image de la femme en tant qu'ange du foyer. Elle défend l'idée que le système capitaliste-patriarcal la confine à l'espace domestique et l'assigne à ses fonctions reproductives dans le but de soutenir la productivité économique de son mari. Elle dénonce la façon dont cette structure incontestée est appuyée par l'architecture, le design et la planification. Elle en appelle à la production d'une ville plus inclusive pour les femmes, qui leur permettra d'accéder au marché de l'emploi avec une prise en charge des fonctions de soin par l'ensemble de la communauté. Pour ce faire, elle conçoit un projet concret dénommé HOMES fondé sur des espaces urbains mixtes incluant des espaces résidentiels, professionnels, récréatifs et éducatifs, et laissant la possibilité aux mères d'articuler activité professionnelle et domestique. Les espaces résidentiels y sont également conçus afin de permettre à ces mères de cuisiner tout en surveillant leur progéniture ou celle des autres jouant à l'extérieur depuis leur cuisine.



### Vienne, à l'avant-garde féministe

La ville de Vienne fait figure d'avant-garde en matière d'aménagement sensible au genre. Dès les années 1990, la capitale autrichienne s'engage dans une politique de planification urbaine prenant en compte les expériences vécues des femmes. Celle-ci voit le jour sous l'impulsion d'Eva Kail, nommée en 1992 à la tête du *Frauenbüro* créé à cette occasion après l'organisation d'une exposition présentant le quotidien des femmes dans la capitale et qui a servi de prise de conscience politique quant aux inégalités de genre dans l'espace urbain. Vienne s'engage ainsi bien avant les recommandations des Nations Unies dans une politique de *gender mainstreaming*, faisant office de modèle en matière de ville inclusive au prisme du genre. En illustration, un exemple de signalétique inclusive mise en place par la ville de Vienne dans le cadre de cette politique.

*Pour aller plus loin : « Vienne, un modèle de ville inclusive » Podcast de Radio France, 13 janvier 2023 – à écouter sur France Culture.*

### L'espace public, une préoccupation tardive

Malgré le tournant progressiste de la planification et le développement des études féministes, l'intégration d'une perspective de genre dans la pratique professionnelle reste relativement limitée et les femmes demeurent toujours dans une position d'inégalité en matière d'accès et d'usage aux espaces publics. Émergeant dans le courant des années 2000 et plus spécifiquement 2010, la lutte contre ce qui est désigné sous le terme de harcèlement de rue devient la préoccupation première des politiques pour s'emparer des enjeux liés aux inégalités de genre dans l'espace public avec pour objectif de protéger les femmes du harcèlement et des différentes formes qu'il peut prendre, suivant un continuum de violences sexistes et sexuelles allant du regard insistant au viol en passant par les attouchements ou les insultes, tout en renforçant leur sentiment de sécurité.

Les villes s'engagent alors à dresser des listes de recommandations à mettre en œuvre et à développer des réseaux partagés de bonnes pratiques pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel dans la ville. Nombre d'entre elles élaborent des lignes directrices à l'attention du milieu professionnel et des responsables politiques qui cherchent à améliorer l'inclusion des femmes. Cela inclut des campagnes de sensibilisation ainsi que le recours à des méthodes participatives telles que l'organisation de programmes de diagnostic urbain, qui visent à renforcer la participation démocratique.

***« Il est vrai que les femmes ne sont plus aussi confinées à leur foyer aujourd'hui qu'elles l'étaient dans la Grande-Bretagne victorienne, du moins en ce qui concerne les règles sociales explicites qui les empêchaient de quitter la maison ou d'accéder aux lieux publics, aux lieux de travail et aux équipements sociaux. Dans une société qui valorise la « liberté » de mouvement, les femmes restent toutefois beaucoup plus localisées que les hommes, qui continuent, dans une certaine mesure, à maintenir les femmes « hors de leur place », lorsqu'en dehors du foyer ».***

(Matrix, 1984)

## Des cadres réglementaires interconnectés

### La mise en œuvre au niveau mondial et européen

Les réglementations qui interviennent au sein de l'Union Européenne (UE) sont structurantes en matière d'égalité de genre pour l'ensemble des pays de l'Union et ses partenaires, dont la Suisse. Elles découlent de divers accords internationaux visant à la protection spécifique des femmes contre la discrimination. Au niveau mondial, il s'agit de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), ratifiée par la Suisse en 1997, et qui inclut de fait les discriminations pouvant prendre place dans l'espace public. Au niveau régional, il s'agit de la Convention d'Istanbul, ou Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, entrée en vigueur en 2018, qui appelle tous les organes et services publics compétents à se mobiliser pour mener une lutte coordonnée contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, obligeant les Etats à légiférer contre les infractions graves.

A l'échelle européenne, la ratification de ces conventions se traduit notamment par la déclaration du Traité d'Amsterdam quant à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes en tant que priorité de l'UE et qui pose, dès 1997, un cadre fort en la matière. De même, la Charte d'Athènes de 1999, compte parmi les textes de référence pour retracer un bref historique de l'intérêt des politiques pour ces enjeux et de leur progressive intégration à l'échelle urbaine. Alors que l'objectif d'égalité de genre est largement accepté comme étant fondamental pour l'inclusion sociale, et que celle-ci est en effet prise en compte dans les politiques publiques à l'échelle européenne, elle reste essentiellement circonscrite aux objectifs thématiques précis de ces politiques, qui n'incluent le plus souvent pas formellement les enjeux liés à l'égalité de genre dans l'espace public. Les inégalités de genre sont actives de manière transversale et il a été montré que les politiques menées en faveur de l'égalité de genre dans l'espace public, en termes d'accès aux transports, d'aménagement urbain, de conception d'espace public ou encore d'accès aux services publics, entre autres exemples, permettent d'encourager activement l'égalité de genre dans d'autres domaines, tels l'emploi, le logement, la santé, tout en favorisant le développement d'une ville durable d'un point de vue écologique et environnemental.

C'est dans ce contexte également que s'inscrit le « nouvel agenda urbain » des Nations Unies. Défini comme l'instrument de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par 193 États membres de Nations Unies, dont la Suisse, il vise notamment à ce que les villes soient des espaces accessibles à l'ensemble des personnes y résidant. L'augmentation de la participation des femmes dans tous les aspects de la vie sociale, politique et économique y est également mis en avant, incluant une attention portée à l'élimination des formes de violences et des discriminations dans les espaces tant privés que publics qui les empêchent d'accéder à l'égalité. Ici encore, ces textes rendent compte de la prise de conscience des politiques et actent comme reconnaissance de l'urgence de la lutte contre les inégalités de genre en lien avec l'espace public. La visibilité de cette même urgence sera exacerbée avec l'explosion #metoo.

La prise en compte des inégalités de genre dans l'espace urbain connaît enfin un certain essor. Le programme URBACT, programme de coopération permettant aux villes européennes (UE et partenaires, dont la Suisse) d'échanger en matière de bonnes pratiques de développement urbain intégré, lance en 2019 le réseau *Gendered Landscapes*. Ce réseau, qui rassemble sept villes européennes, vise à rendre systématique et explicite l'inclusion du genre dans les politiques urbaines et dans l'aménagement du territoire.

### Le nouvel agenda urbain des Nations Unies

L'Agenda 2030 des Nations Unies comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par la communauté internationale, qui doivent être réalisés à l'horizon 2030. Les ODD couvrent un large éventail de thèmes, qui vont de la lutte contre la pauvreté à l'économie durable en passant par les mesures de protection du climat. Parmi eux, l'ODD5 porte sur l'égalité entre les sexes avec pour objectif d'éliminer toute forme de violence faites aux femmes et aux filles, ainsi qu'à promouvoir des possibilités de participation équitables à tous les niveaux. L'ODD11 porte plus spécifiquement sur les villes et communautés durables. Il vise en cela à une planification urbaine participative, intégrée et durable. Il inclut également la généralisation de l'accès à des espaces verts et à des espaces publics sûrs et ouverts à toutes et tous, en particulier pour les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

## Lutter contre les inégalités de genre par la mutualisation de bonnes pratiques

Le réseau *Gendered Landscapes*, lancé en 2019, est un réseau de planification d'actions qui vise à faire comprendre que la ville est un lieu où les structures de pouvoir genrées sont omniprésentes et à développer des outils et des approches adaptés au contexte local afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les politiques, la planification et les services urbains. Le réseau rassemble sept villes membres – Umeå (Suède), Trikala (Grèce), Barcelone (Espagne), La Rochelle (France), Panevėžys (Lituanie) et Celje (Slovénie).

En privilégiant les approches participatives, ces municipalités mutualisent leurs expériences en vue de créer des modèles d'inclusion qui puissent être reproductibles ou, à défaut, inspirer d'autres municipalités en vue d'une meilleure inclusion sociale au prisme du genre.

fondée sur l'orientation sexuelle. Cette extension de la norme pénale protège ainsi les personnes qui sont discriminées sur la base de leur homo-, hétéro- ou bisexualité. Il n'y a cependant pas dans le code pénal à ce jour d'article permettant de lutter contre des actes de discrimination en lien avec l'identité de genre.

Sur mandat du Conseil fédéral, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) est l'organe national de coordination pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ainsi que de la Stratégie-Egalité 2030, adoptée par le Conseil fédéral en 2021. Cette dernière comporte un champ d'action spécifiquement dédié à la discrimination et qui précise que « pour garantir que les femmes et les hommes aient des chances égales tout au long de leur vie, toutes les formes de discrimination, de sexisme et les stéréotypes de genre doivent être éliminés. L'égalité des chances, dès le plus jeune âge et en particulier dans la formation, est primordiale car les stéréotypes de genre ont souvent un impact sur les choix professionnels et perdurent tout au long de la vie. Le sexisme et les stéréotypes ne doivent plus déterminer les rôles endossés par les femmes et les hommes au sein de la famille et de la société. Pour ce faire, des actions sont notamment nécessaires dans l'espace public, sur les lieux de scolarisation, de formation et de travail, dans les médias et sur les réseaux sociaux ».

Avec le plan d'action national de la Suisse pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, des mesures concrètes ont été fixées en 2022 par la Confédération, les cantons et les communes, sous la forme d'un Plan d'action national (2022-2026), dont la mise en œuvre au niveau cantonal est coordonnée par la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD).

## L'Etat de Genève et l'égalité de genre

De son côté, l'Etat de Genève a légiféré de manière avant-gardiste sur deux lois majeures en matière de lutte contre les discriminations. En date du 23 mars 2023, le Grand Conseil a adopté une loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED - A 2 90), et sa première loi sectorielle : loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED Genre - A 2 91). Ces lois interdisent les violences et discriminations directes ou indirectes fondées sur une caractéristique personnelle, incluant les atteintes à la personnalité et actes de discrimination dans l'espace public en lien, dans le cas de la LED-Genre, avec l'appartenance à un sexe ou un genre particulier.

La LED-Genre est la première loi de ce type en Suisse. Elle précise les dispositions visant plus spécifiquement la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences et les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'intersexuation. Elle prévoit pour l'Etat : des mesures de sensibilisation des publics ; la mise en place

## La mise en œuvre au niveau suisse

Au niveau de la Confédération, la mise en œuvre des conventions ratifiées et en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) résulte en différents mécanismes juridiques et législatifs. Ainsi, l'art. 8 de la Constitution fédérale, entrée en vigueur en 1999, pose en principe l'égalité devant la loi. Il interdit aussi toute discrimination en raison, notamment, de l'origine, de la race, du sexe, de l'âge, de la langue, de la situation sociale, du mode de vie, des convictions religieuses, philosophiques et politiques et du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Il pose également le principe de l'égalité entre les sexes, en particulier en matière de salaire. Cet article rend compte du fait que certaines personnes, dans les faits la majorité de la population, peuvent structurellement subir des discriminations et qu'il importe de légiférer pour les protéger.

Plus spécifiquement en matière de genre, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), entrée en vigueur en 1996, vise à la mise en place d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes dans les rapports de travail. Par ailleurs, l'art. 261 bis du code pénal condamne les actes de discriminations. Portant originellement sur la discrimination en lien avec la race, l'ethnie ou la religion, l'art. 261 bis étend depuis 2020 l'interdiction de discrimination à celle

de formations des corps professionnels en contact avec les personnes concernées ; la tenue de statistiques spécifiques sur les violences et les discriminations subies ; la réalisation d'une action préventive systématique contre le harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public incluant le déploiement de mesures visant à rendre l'espace public plus sûr et accessible à toute la population ; la prise en charge adéquate des personnes concernées ; et une communication qui ne reproduit pas de stéréotypes de genre.

Ces deux lois sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) est l'organe désigné pour leur mise en œuvre sur le plan réglementaire. Le présent rapport, issu de l'étude mandatée par le direction des projets d'espaces publics de l'Etat de Genève compte comme mesure de mise en application de la loi.

### **L'engagement de la Ville Genève en faveur de l'égalité de genre**

Au niveau municipal, l'action de la Ville en matière d'égalité de genre et de lutte contre les discriminations tant sexistes que LGBTIQ+-phobes s'est faite depuis 2007 de manière avant-gardiste à l'échelle de la Suisse. Cela inclut notamment l'adoption d'un règlement pour réaliser l'égalité professionnelle au sein de l'administration municipale et diverses actions de promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de genre sur le territoire municipal.

La Ville adopte notamment un plan d'action en 2019 accordant une attention ciblée à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public. Ce plan d'action, qui s'inscrit plus globalement dans le développement d'une approche intégrée de l'égalité, est mis en œuvre par le Service Agenda 21-Ville durable sous l'intitulé « Objectif zéro sexisme dans ma ville ! », en collaboration avec diverses instances institutionnelles et associatives. Plusieurs réalisations portent spécifiquement sur l'aménagement urbain. L'une d'entre elles repose sur une déclinaison au féminin de pictogrammes d'information piétonne venant remplacer la figure masculine standardisée considérée comme universelle sous la forme de six variantes de figures féminines. Une autre consiste en une valorisation de la place et de la mémoire des femmes dans l'espace public. Cela passe par un processus de féminisation des odonymes qui a conduit à rebaptiser une trentaine de rues et emplacements entre 2020 et 2025. Des Journées du matrimoine, visant à promouvoir une vision égalitaire de l'héritage, sont également mises en place annuellement au moment des Journées européennes du patrimoine. Une étude est par ailleurs menée en 2020 avec l'Université de Genève afin de récolter des données qualitatives sur les pratiques féminines des espaces publics genevois. Ces données visent à proposer des actions ciblées permettant de favoriser la présence des femmes dans les espaces publics.



### **Un continuum de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public**

L'enquête Iceberg, conduite par le BPEV, a été réalisée sur un échantillon représentatif de la population genevoise, afin d'évaluer l'ampleur des violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+ phobes (VSS+) dans les espaces de travail, de formation, espaces privés, espaces publics et sphère numérique, ainsi que des violences domestique.

Les VSS+ s'étendent selon un continuum allant du harcèlement (regards insistants, sifflements, remarques déplacées, insultes, propositions sexuelles, contacts non consentis) aux agressions sexuelles incluant les baisers forcés, attouchements, viols.

Les résultats montrent qu'environ 65% des femmes et des personnes LGB ont subi des sifflements, des approches non désirées ou des regards inappropriés, tandis que près de 20% des femmes et 35% des personnes LGB ont été victimes de viol ou de tentative de viol.

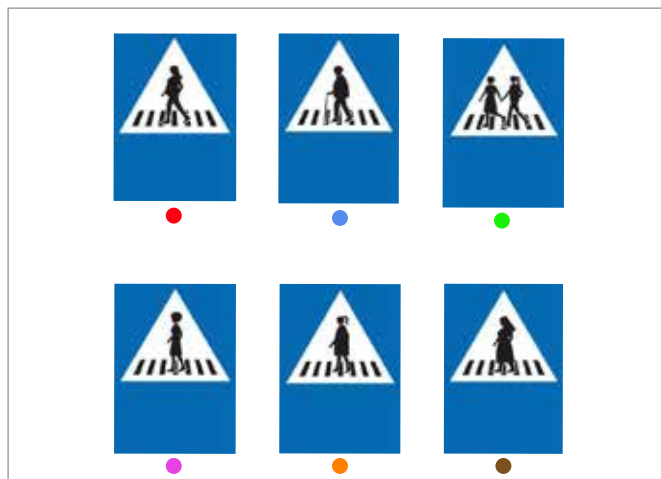
En ce qui concerne les espaces publics, l'enquête rapporte que près de 77% des femmes et 85% des personnes LGB ont été victimes de VSS+ au cours de leur vie d'adulte contre 37% des hommes. Les jeunes femmes, les femmes racisées et notamment celles originaires d'Amérique latine sont les plus touchées. L'espace public demeure bien un espace de violence à l'encontre des femmes et minorités sexuelles et de genre, même si ces données doivent être mises en regard avec l'ampleur persistante de la violence domestique.

D'autres mesures sont également développées, telles que l'étude d'un espace public au prisme du genre menée avec l'association LARES à la gare de Champel-Hôpital, des campagnes de sensibilisation dans l'espace public contre le harcèlement sexiste et sexuel, ou encore des dispositifs de sensibilisation des professionnels et professionnelles de la Ville de Genève travaillant dans le domaine de l'aménagement et de l'espace public.

A compter de 2020, le Conseil administratif adopte deux stratégies municipales traitant des enjeux d'inclusion au prisme du genre. L'une porte plus spécifiquement sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, plaçant l'environnement urbain comme l'un de ses treize domaines d'action. L'autre est orientée sur l'égalité au prisme de l'orientation sexuelle et affective et de l'identité et l'expression de genre ainsi que sur les droits LGBTIQ+.

Ces deux stratégies font l'objet d'une mise en œuvre depuis lors. Elles rassemblent notamment l'ensemble des projets, programmes et plans d'action développés jusque-là ainsi que de nouvelles mesures. Bien que visant toutes deux l'inclusion au prisme du genre, elles restent cependant déclinées séparément.

Si Genève est longtemps apparue comme pionnière en Suisse dans la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public, d'autres villes, dans et hors du canton de Genève, telles que Lancy, Vernier, Lausanne, Fribourg, Bern, Zurich, Lucerne, ont depuis mis en place des mesures ou des programmes visant l'égalité au prisme du genre dans les espaces publics. Les villes apparaissent, dans le contexte suisse, comme des actrices pionnières dans la mise en place de mesures d'action publique dédiées, dans une attention constante aux divers écueils potentiels que cela exige.



Les six pictogrammes féminisés © Ville de Genève



Un exemple de féminisation de nom de rue, après validation par le Conseil d'Etat © Ville de Genève

## En synthèse

L'action publique a pris à bras le corps la question du harcèlement sexiste et sexuel de rue afin de soutenir la présence et la mobilité des femmes dans l'espace public. Entre cadres règlementaires et initiatives localisées, les politiques développent différentes mesures visant à adapter les aménagements au prisme du genre. Celles-ci intègrent les besoins spécifiques des femmes, en lien avec leur rôle de genre qui est reconnu comme socialement construit, et notamment la charge de care qu'elles portent, tout en luttant contre la culture de la peur genrée qui prédomine. Les politiques

vont également mettre en place des mesures visant à faire remonter les besoins des usagères concernées et de soutenir leur sentiment de légitimité dans l'espace public. Elles commencent de plus timidement à prendre en compte les autres personnes usagères de l'espace public, telles les minorités sexuelles et de genre, dont les mobilités et la présence se retrouvent entravées du fait de normes indexées selon un universel masculin dominant. Enfin, elles développent des campagnes de sensibilisation permettant de dénoncer la banalisation du harcèlement sexiste et sexuel et de prévenir les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

---

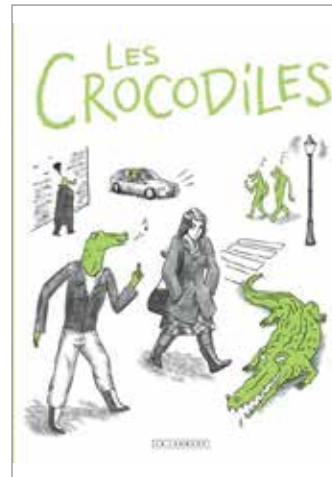
## 1.3 Des enjeux de l'égalité de genre dans l'espace public

---

### Les ambivalences de la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel

#### La figure du harceleur comme point de mire

Point d'entrée des politiques pour se saisir de la question de l'égalité de genre, la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel devient le cadre de référence permettant de promouvoir la place des femmes, témoignant d'une avancée progressiste. Cette mise en avant de la place des femmes n'intervient cependant pas sans controverse. Au début des années 2010, paraît un court métrage réalisé par une étudiante rendant compte du harcèlement sexiste que celle-ci subit dans son quotidien. On la voit déambuler dans les rues d'une capitale européenne, faisant l'objet de plusieurs interactions verbales non désirées allant jusqu'à l'insulte. Filmée à couvert et sans autre information quant à sa méthodologie, cette vidéo, tournée en quartiers populaires à forte composante de population immigrée, tend à figer un portrait de ce que serait l'agresseur type en lui attribuant des traits culturels spécifiques. Elle véhicule l'idée que le harcèlement sexiste et sexuel serait le propre des hommes issus de l'immigration, les présentant ainsi comme arriérés.\* Bien avant #metoo, il a ouvert le sujet sur les questions de harcèlement de rue, et les politiques se sont depuis distancées du message raciste que ce film promouvait: les hommes de tous les milieux sociaux, de toutes les races, de toutes les religions et de toutes les cultures, peuvent être auteurs de harcèlement ou de violences sexistes ou sexuelles, et le harcèlement constitue le quotidien des femmes et des minorités sexuelles et de genre, selon un continuum allant de regards déplacés au viol en passant par les insultes, sifflements et autres interactions non-désirées.



#### La figure prédatrice du harceleur en crocodile

Dans la bande dessinée *Les Crocodiles*, Thomas Mathieu, rend compte du harcèlement sexiste et sexuel dont sont victimes les femmes au quotidien. La figure du harceleur est incarnée sous la forme du crocodile, accentuant l'aspect prédateur de ces hommes qui agressent les femmes dans la rue quand ce n'est pas leur propre compagne. Ce volume permet de sensibiliser au fléau qu'est le harcèlement, en montrant bien les formes de banalisation tout en évitant de stéréotyper une figure type du harceleur.

---

\* Du fait des biais liés à ce court-métrage, il est choisi ici de ne pas le citer afin d'éviter de contribuer à une médiatisation qui contribue à la conformation de clichés et stéréotypes xénophobes, classistes et racistes.

## Se débarrasser des indésirables

Cet amalgame dans les imaginaires entre une figure d'un harceleur racisé défavorablement et issu de l'immigration a dans un premier temps nourri les arguments des discours xénophobes et anti-immigration, confortant l'idée de sociétés occidentales en tant que paradis en matière d'égalité de genre et comme supposément uniformément blanches. Face à l'essor de cette controverse, les politiques publiques ont tout d'abord tenté d'endiguer le feu mis aux poudres et cherché à lutter contre le harcèlement commis par les hommes des classes populaires issues de l'immigration. En s'emparant de l'égalité de genre par la lutte contre le harcèlement de rue et selon des données biaisées, les politiques se sont ainsi attachées à réinscrire un ordre moral dans la ville, en différenciant les bons usagers et les mauvais, diabolisant certains d'entre eux rendus à eux seuls coupables de l'absence dans l'espace public des femmes. Cela a notamment résulté en des politiques d'assainissement social visant à contrôler certaines populations considérées comme indésirables, plus démunies, souvent racisées défavorablement, issues de l'immigration. A l'inverse, ces mêmes politiques ont œuvré à la valorisation de centres urbains promus en lieux de consommation marchande qui seraient supposément rendus plus sûrs pour les femmes, négligeant les aménagements des quartiers périphériques.

### Rendre attractive pour les femmes la ville « de tous les dangers »

Dans son étude sur la revitalisation des centres urbains, la géographe Leslie Kern s'intéresse au cas de Toronto. Elle montre comment la revitalisation du centre-ville, rendu indésirable du fait de sa concentration de populations précaires, s'opère au travers de discours marketing promouvant les nouveaux ensembles résidentiels de luxe. Ceux-ci valorisent un mode de consommation élitiste et soulignent les dispositifs de sécurité destinés à préserver un cadre exclusif, à l'abri de toute forme de danger. Ils mettent en scène une figure de femme blanche, hétérosexuelle, présentée comme socialement indépendante, affranchie des normes traditionnelles de la famille et désireuse de profiter pleinement de la vie. Ces récits renforcent ainsi l'exclusion de femmes issues d'autres classes sociales tout en stigmatisant toute personne qui n'aspirerait pas à cet idéal.

## Centre et périphéries

D'autres travaux montrent cependant que, loin des représentations majoritaires qui orientent les politiques publiques, les centres urbains et historiques, cibles privilégiées des aménagements en tant que vitrines patrimoniales, touristiques et commerciales, ne sont pas non plus exempts de harcèlement sexistes et sexuels.

Ces centres sont perçus comme des endroits sûrs par beaucoup d'usagers. D'autres peuvent cependant s'en sentir exclues, par exemple les femmes racisées, ou encore celles issues de quartiers populaires.

### Quand la figure du harceleur change de visage

En s'intéressant aux mécanismes d'inclusion et d'exclusion dans les centres urbains, la géographe et urbaniste Carina Listerborn analyse les expériences vécues du centre-ville de Malmö, en Suède, par des femmes migrantes musulmanes portant le voile. Originaires de quartiers périphériques, souvent défavorisés et à forte composante immigrée, elles se rendent dans le cœur commercial – un espace perçu comme sûr mais qui devient, pour elles, un lieu de violences quotidiennes. En raison de leur voile, elles subissent harcèlement et agressions sexistes, racistes et islamophobes, révélant que la dangerosité n'est pas inhérente au quartier, mais liée à leurs identités. Listerborn montre que le profil du harceleur se transforme selon le point de vue adopté : lorsqu'on centre l'analyse sur les usagères marginalisées, on découvre des formes de violence invisibles pour les politiques d'aménagement et d'urbanisme traditionnelles. Cette perspective invite à repenser la planification urbaine afin d'inclure les expériences de ces populations souvent négligées.

## Au nom de quelles femmes ?

### Mettre les femmes à l'abri

La lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel s'est en certains endroits traduite par une mise en place de transports en commun réservés aux femmes. Si ces politiques, qui existent depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, notamment au Japon et à Londres, affichent un même objectif – mettre les femmes à l'abri – leur agenda varie dans les faits selon les contextes. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, il s'agissait de protéger les mœurs des écolières japonaises se rendant à l'école ou celles des ladies britanniques pour qui l'utilisation du métro constituait alors un privilège économique. Dans le contexte du Brésil dans les années 2010, ces politiques visaient plutôt à permettre aux femmes des classes populaires, très souvent des domestiques travaillant pour des familles aisées, à se rendre à l'heure chez leurs employeurs. En cela, ces politiques jouaient comme soutien des privilèges des classes les mieux dotées, qui elles, n'utilisent pas le métro, ainsi que le marché économique dans son ensemble.

#### **La ville en rose : vrai ou faux remède contre le harcèlement sexiste et sexuel ?**

Avec l'objectif de comprendre les enjeux des politiques de transports inclusives, la géographe Marion Tillous démasque les politiques de la ville en rose au Brésil. Elle montre comment ces politiques ont donné lieu à controverse. Affichant l'objectif de protéger les femmes du harcèlement sexiste et sexuel dans les transports, il s'est cependant vite avéré que les places disponibles dans ces wagons réservés aux femmes n'étaient pas suffisantes aux heures de pointe. Cette situation a contraint certaines usagères à partager les wagons où se trouvaient des hommes, ces derniers interprétant leur présence dans une zone mixte comme une disponibilité sexuelle et par là, une autorisation à se faire harceler. En outre, les wagons réservés aux femmes n'accueillaient pas également les personnes trans, les exposant encore davantage aux violences sexistes et sexuelles et aux agressions physiques.

### Le renforcement des stéréotypes de genre

Cet exemple témoigne du fait que les politiques mises en place pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel ciblent des profils spécifiques de femmes, au détriment d'autres profils de femmes et d'autres profils d'usagers et d'usagères de l'espace public. Il importe également de souligner que si ces politiques de transports ségrégués peuvent offrir à certaines femmes une protection temporaire contre le harcèlement sexiste et sexuel, elles tendent à renforcer l'idée que tous les hommes sont naturellement des harceleurs, redoublant ainsi les imaginaires et stéréotypes de genre. Plus largement, en cherchant à protéger les femmes, ces politiques opèrent cependant une différenciation entre les femmes considérées comme ne méritant pas de protection. Ainsi, nombre de femmes demeurent la cible de contrôle et de harcèlement sexiste et sexuel de la part de la police, censée les protéger, telles les femmes sans papier, les femmes sans domicile, ou encore les travailleuses du sexe, toutes victimes de harcèlement, discrimination et violences sexistes et sexuelles.

### La diversité des usagères et de leurs expériences

Les politiques visant à promouvoir la place des femmes dans l'espace public encourent ainsi le risque de s'adresser à un profil de femme correspondant à un profil théorique moyen, qui ne permet pas de prendre en compte la diversité des expériences des femmes usagères de l'espace public. Ce profil correspond à celui d'une femme cisgenre active, de classe moyenne, le plus souvent blanche, hétérosexuelle et prédisposée à devenir mère de famille, en pleine capacité de ses moyens physiques et intellectuels. Il importe alors de recueillir ces expériences diverses et propres à chacun de ses différents profils de femmes, au moyen de démarches participatives, et d'en nourrir les réflexions en matière d'aménagement.

Une telle approche permettra de plus de rendre compte des expériences spécifiques des femmes non-blanches par exemple, ou des femmes en situation de handicap, qui reçoivent moins d'aides que leurs homologues masculins, ou encore des aînées, plus nombreuses que du côté de la gent masculine et pourtant peu incluses dans les politiques d'aménagement. La prise en compte de la diversité des usagères de l'espace public et de leurs expériences peut se faire en travaillant avec une approche que l'on va qualifier d'intersectionnelle, visant justement à éviter d'homogénéiser les vécus de chacune des femmes.

Enfin, il importe de souligner que les politiques visant à promouvoir la place des femmes dans l'espace public ont longtemps occulté, si ce n'est encore, le fait que le harcèlement de rue n'est pas l'exclusivité des femmes, mais concerne également les minorités sexuelles et de genre. Celles-ci sont victimes elles aussi de l'oppression patriarcale. En cela, la prise en compte du genre au-delà d'une approche binaire séparant la population entre hommes et femmes s'avère incontournable afin d'inclure les personnes s'identifiant comme non binaires.



### Intersectionnalité

Le concept d'intersectionnalité montre comment les formes de discrimination n'interviennent pas de manière isolée, mais s'articulent entre elles en se renforçant mutuellement. Lorsqu'une même personne est victime d'un traitement inégal du fait de plusieurs de ses appartenances, subissant par exemple à la fois du sexisme, du racisme, du validisme et de l'homophobie, on parle de discrimination intersectionnelle. Cette forme de discrimination ne se réduit pas à la simple addition de discriminations séparées et possède sa propre singularité.

Le terme, créé en 1989 par la juriste Kimberlé Crenshaw, décrit les expériences particulières des femmes noires, à l'intersection du racisme et du sexisme, et souligne l'incapacité des tribunaux à les saisir avec des catégories séparées. Dans l'aménagement urbain, adopter une perspective intersectionnelle signifie rejeter l'idée d'une catégorie « femmes » homogène, afin de concevoir des espaces publics véritablement inclusifs, garantissant à chaque personne une jouissance pleine et entière.

## En synthèse

Dès la fin des années 1990 sont mises en place de nombreuses mesures réglementaires ayant pour objectif la lutte contre les inégalités de genre et les discriminations à l'encontre des femmes. Leur mise en œuvre se traduit par un effort d'intégration d'une approche de genre transversale au sein des politiques publiques.

Il importe cependant d'interroger les normes et stéréotypes de genre tout en adoptant une approche intersectionnelle afin de mieux prendre en compte les

expériences vécues et les besoins de la pluralité de profils des personnes usagères concernées par les inégalités de genre. Cela exige également de garder en tête qu'adopter une mesure ne présuppose pas de sa bonne réalisation ni du succès de sa mise en œuvre.

Si l'engagement des politiques publiques a son importance, il doit être accompagné d'un suivi sur le terrain auprès des publics concernés et ce dans la durée. Pour finir, et en dépit du développement de diverses mesures réglementaires, les avancées demeurent lentes, les progrès non linéaires et l'égalité de genre est toujours loin d'être acquise.

---

## 1.4 Quelques éléments clés à garder en tête

---

Afin de mettre en place un espace public inclusif en matière de genre, il importe de :

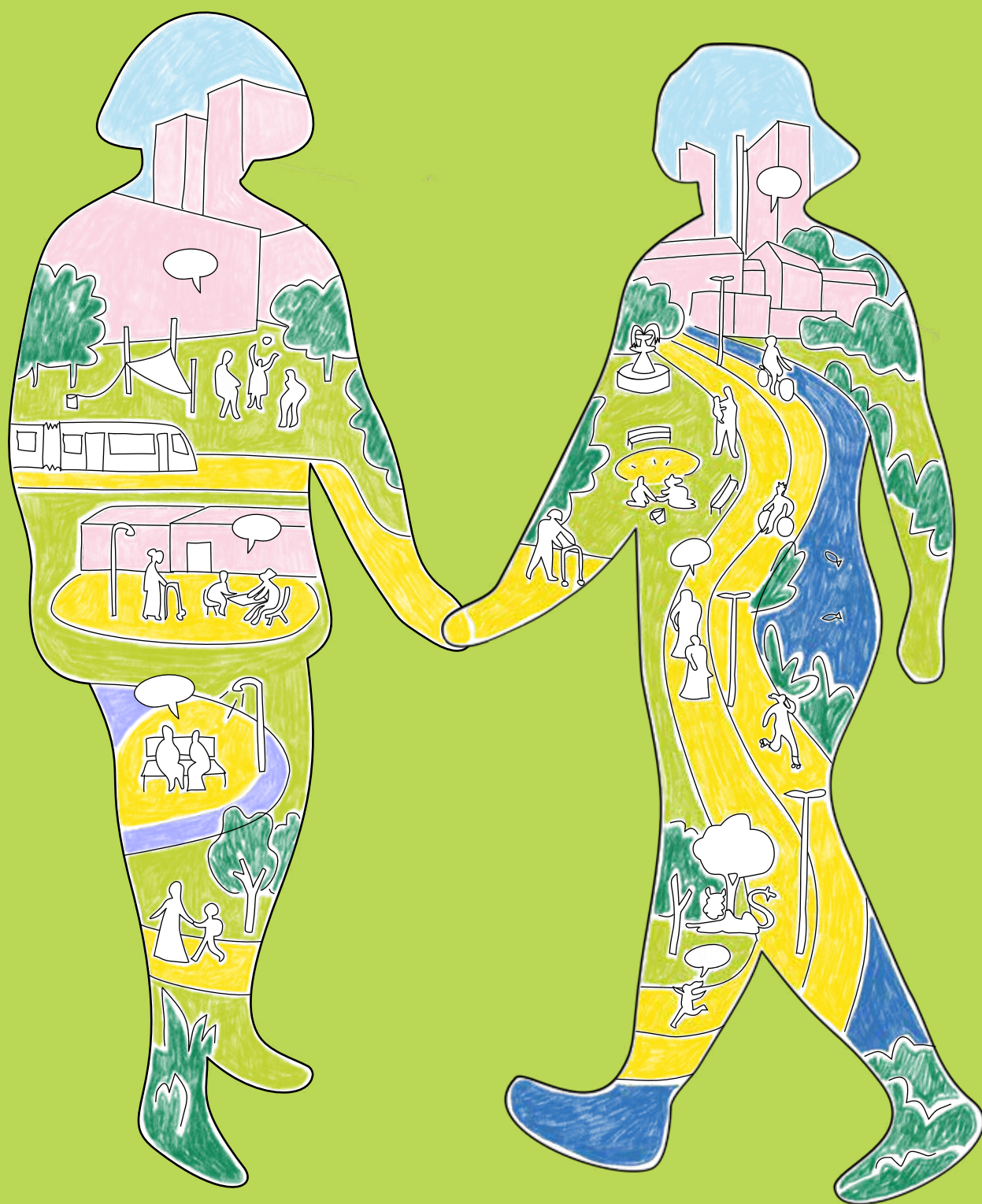
**1. Rendre compte des inégalités et expériences vécues liées au genre.** Cela permet de mettre au jour la façon dont les structures de genre influencent directement les perceptions, les représentations et les usages de la ville.

**2. Adopter une perspective intersectionnelle.** Cela témoigne de la pluralité des expériences vécues au sein du groupe des femmes en fonction de la diversité de profil des usagères.

**3. Aller au-delà d'une approche binaire du genre.** Cela facilite l'inclusion d'une plus grande diversité de personnes souffrant au quotidien de discriminations liée au genre dans l'accès à l'espace public, sans limiter les questions de genre aux seules femmes.

**4. Favoriser une approche éclairée du fonctionnement des inégalités de genre.** Une telle approche vise à résoudre en profondeur les inégalités d'accès et d'usage de l'espace public, sans enfermer les femmes dans leurs rôles de genre actuels.

**5. Tenir compte des contextes locaux.** Cela conduit à mieux saisir comment les inégalités de genre se reproduisent à travers les normes sociales, les structures politiques et institutionnelles, elles aussi imprégnées de ces normes, tout comme l'espace bâti lui-même.



# 2.

# Expérimenter : immersions territoriales prospectives

Face à ce constat d'inégalité de genre dans l'accès et l'usage de l'espace public, quelles mesures mettre en place en vue d'un aménagement sensible au genre ? Comment identifier les éléments-clés à même de favoriser une présence apaisée des femmes dans l'espace public ? A l'inverse, comment identifier les éléments potentiellement adverses à une présence sereine des femmes dans l'espace public ?

Un projet d'immersion territoriale a été mis en place, de manière à rendre plus tangible les leviers d'action à l'échelle localisée. Les communes de Meyrin et Carouge se sont montrées intéressées par cette expérimentation. Elles offraient, dans le cadre de cette étude, des territoires à la fois complexes et singuliers arpentés par des équipes techniques motivées à s'engager dans un dialogue intercommunal inédit propre à enrichir l'étude par leur expérience.

Deux immersions territoriales ont été menées, respectivement à Meyrin et Carouge. Elles ont permis d'interroger la matérialisation des dynamiques de genre dans des espaces spécifiques et de discuter collectivement des enjeux soulevés dans un contexte localisé. Cela a amené à réfléchir aux leviers d'action possibles, tout comme aux freins et limites en matière d'aménagement sensible au genre.

---

## 2.1. Une aventure collective sur deux territoires aux identités contrastées : enjeux et méthodes

---

### Un groupe de travail à la géométrie variable

Un groupe de suivi, regroupant des professionnels et professionnelles du canton et des communes de Meyrin et de Carouge – architectes, urbanistes, spécialistes de l'aménagement d'espaces publics – a été formé de manière à discuter collectivement des enjeux en lien avec une perspective d'aménagement sensible au genre. Deux études de cas ont été choisies, une dans chacune des communes représentées dans le groupe de travail. D'autres personnes professionnelles ou techniciennes de chacune des communes concernées ont également rejoint le groupe de suivi\* lors des observations de terrain.



Séance du groupe de suivi

---

\* voir la deuxième de couverture pour composition du groupe de suivi.

# A la rencontre du quartier de La Prulay

## Le contexte

Au sein de la commune de Meyrin, le secteur de La Prulay est choisi comme lieu d'étude en vue de l'amélioration de l'inclusion des espaces publics au prisme du genre.

Bordé entre autres par Meyrin-Village, la zone urbaine en rénovation du Cœur de Cité et le nouvel écoquartier des Vergers (voir carte 1), ce secteur à caractère résidentiel forme une entité propre, à l'origine de ce choix. Sa composition démographique – plutôt jeune et marquée par une part importante de personnes nouvellement arrivantes sur le canton, souvent allophones et à revenus modeste – invite également à réfléchir à la spécificité des dynamiques de genre dans ce contexte. L'enjeu réside en l'identification des éléments qui encourageraient à investir davantage et de manière plurielle les espaces publics par les femmes. Cela suppose de réfléchir à l'amélioration des dynamiques de la rencontre publique en incitant à sortir de l'isolement, lorsque l'on est nouvelle arrivante, ou bien en raison de barrières telles que la langue, la culture, la situation socio-économique ou encore la situation familiale.

## Le secteur de La Prulay

La ville de Meyrin compte parmi les communes du canton cumulant dans la durée le plus de critères de précarité. Au sein de la commune, le secteur de La Prulay, à vocation principalement résidentielle, compte parmi les secteurs concentrant le plus de facteurs de précarité. Il abrite un nombre élevé de logements HBM et hébergeant une population caractérisée par une part importante de jeunes familles modestes ainsi qu'un grand nombre de jeunes âgés de 12 à 25 ans, de nombreuses personnes allophones, incluant des populations nouvellement arrivantes à Genève, une grande précarité économique incluant un fort taux de chômage. La commune prend en charge ces spécificités grâce à différents programmes d'action sociale. À noter également que certaines zones du secteur sont en cours de réhabilitation, notamment le stade de Vaudagne et le cycle d'orientation de la Golette.



### Legende

- Lieu d'observation in situ
- Station Tram/tpg
- RDV facultatif : observation 7h50
- Périmètre d'étude
- Lieu de rassemblement du matin "Chez Gilberte"

Echelle: 1:5000 / Format A3 / Date: 27.03.2025

Carte 1: Vue du secteur de La Prulay

## La méthode

Des lieux spécifiques ont été sélectionnés en amont afin d'y mener un relevé d'observations approfondi. A partir d'observations individuelles et en petits groupes, il s'agissait de décrire la configuration et la fonction du lieu, ses éléments fonctionnels et son ambiance, puis d'en décrire les personnes usagères et leurs pratiques du lieu au moment de l'observation, le tout au prisme du genre. Les observations ont été menées en matinée sur un jour de la semaine aux conditions météorologiques de fin d'hiver.

Reprenant le format des jeux de rôle, une observation complémentaire a été menée. Il s'agissait d'incarner un personnage fictif figurant une usagère potentielle du quartier, comme une jeune femme allant au collège, une maman à la maison issue de l'immigration, ou encore une aînée vivant seule à mobilité réduite. Le fait de se décentrer de sa propre position est reconnu comme permettant de mettre à distance les préconceptions propres à chaque personne et de prêter attention aux besoins – ou ce que l'on en imagine ou perçoit – d'autres usagers et usagères de l'espace public. Cette façon de faire se retrouve également dans la méthode des marches exploratoires promues dans les diagnostics socio-urbains participatifs attentifs à la diversité des publics de l'espace public.

Les observations menées ont abouti à une collecte de données qui a fait l'objet d'échanges collectifs riches venant étayer des éléments concrets d'analyse et de réflexion au prisme du genre, présentés dans la section 2.2 ci-après.



Quartier résidentiel de La Prulay

## Exemple de questions pour guider les observations de site

A qui semble être destiné ce lieu ?  
Pour qui pourrait-il être plus moins aisément accessible ou accueillant ?  
Quelles personnes sont présentes ou non ? Que font ces personnes (par exemple : circulation, trajectoires, flânerie, zones de chalandise, lieux de rassemblement) et à quoi ressemblent-elles (vêtements, accessoires, attitudes) ?

## Exemple de questions pour guider les observations sous identité d'emprunt

Suis-je à l'aise de me déplacer dans cet espace ? Est-ce un espace où j'ai envie de me poser pour flâner ?  
Ai-je remarqué lors du choix de mon itinéraire et de ma déambulation des zones que j'ai cherché à privilégier ou à éviter ? Ai-je dû adapter mon itinéraire ou mon attitude ?

## Une déambulation le long de la voie verte carougeoise

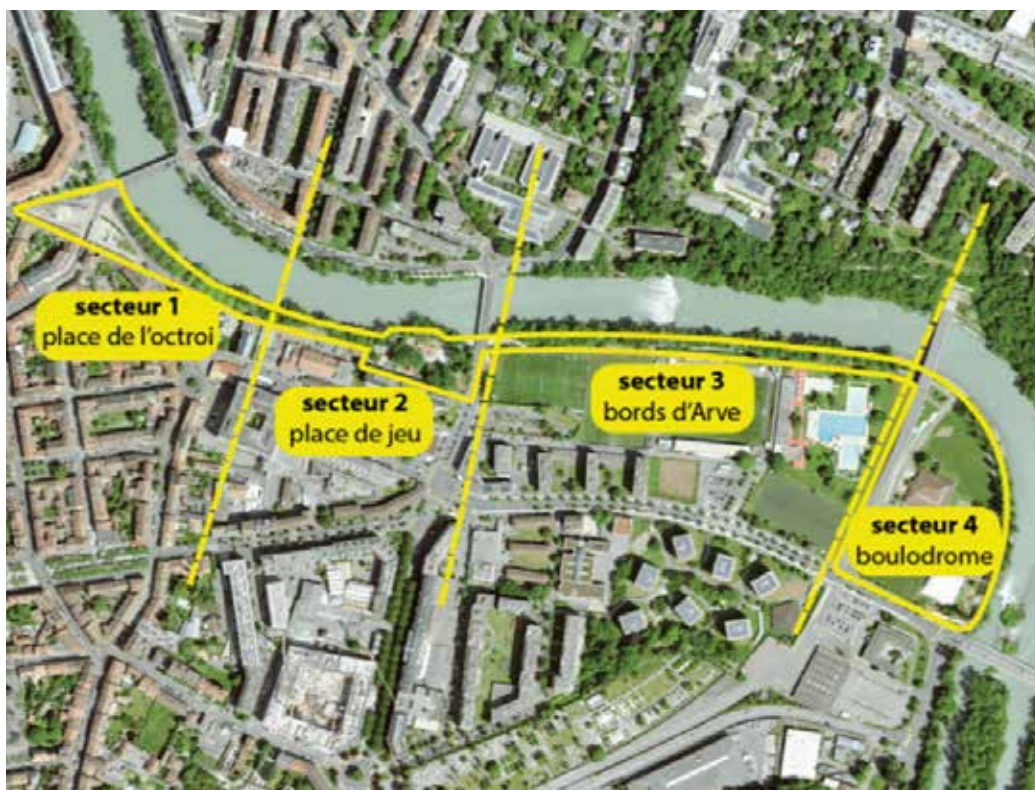
### Le contexte

Au sein de la ville de Carouge, l'observation en vue de l'amélioration de l'inclusion des espaces publics au prisme du genre a porté sur la zone des bords de l'Arve avec la Voie verte sur le secteur de la Fontenette, en partant de la Place de l'Octroi jusqu'au pont du Val d'Arve en incluant la zone du boulodrome (voir carte 2).

Ce secteur a l'avantage de connecter des espaces publics à caractères très différents, parfois très récemment aménagés, parfois vétustes, de dimensions, atmosphères et fonctionnalités variées, mais formant un tout, une promenade longeant l'Arve. L'enjeu dans ce contexte est de saisir les pratiques, co-présences et dynamiques liées au prisme du genre.

### Le long de l'Arve, de la place de l'Octroi au boulodrome

La ville de Carouge jouxte la ville de Genève. Elle débute de l'autre côté de l'Arve, celle-ci marquant, avec les ponts qui la traverse, la frontière entre les deux communes. La zone choisie comme lieu d'étude se situe sur cette zone-frontière, avant le Vieux-Carouge. Elle correspond à une zone intra-urbaine de plein-air incluant notamment: une promenade sur la Voie verte, inaugurée à l'été 2024, une place de jeux, issue d'une collaboration entre la Ville de Carouge et la direction des projets d'espaces publics du Canton, inaugurée au printemps 2025, et un complexe rassemblant différents équipements sportifs d'envergure (dont stade et piscine). Cette zone a la particularité de s'étaler en longueur sur les bords de l'Arve, permettant ainsi de relier différents secteurs de la commune par un usage de mobilités douces. Du fait de son caractère de zone de délasserement, celle-ci est marquée par la diversité des usages et des publics selon les temporalités et les différents sous-secteurs de la zone – la zone étant loin d'être exclusivement dévolue à la population résidente carougeoise.



Carte 2: Vue du secteur des bords d'Arve carougeois

## La méthode

Une visite de reconnaissance prenant la forme d'une visite guidée a été menée au commencement de la phase d'immersion territoriale. Celle-ci a permis de prendre connaissance des projets en cours menés par la ville de Carouge, afin de mieux comprendre le contexte de transformation à l'œuvre. La zone d'étude a ensuite été divisée en quatre secteurs d'observation distincts, de manière à favoriser des observations plus approfondies (voir carte découpage secteurs). Sur chacun de ces secteurs, des observations individuelles et en petits groupes ont été menées. Elles ont notamment inclus une description personnelle et sensible de l'ambiance du lieu ainsi que des observations de pratiques et des micro-entretiens des usagers et usagères. Les observations ont été menées en après-midi, sur un jour de semaine bénéficiant d'une météo de printemps clémente.

Ces modalités d'observation, centrées sur son propre ressenti dans un premier temps, puis sur les motivations à la pratique et enfin sur les usages concrets du public amènent à se mettre à l'écoute du lieu et de ses publics. Cela permet de tenter de saisir les dynamiques à l'œuvre, ici au prisme du genre. Cette méthode d'observation s'inspire librement de variantes de la méthode des parcours commentés visant à recueillir la parole habitante en vue de l'établissement de diagnostics socio-urbains ciblés.



Visite de reconnaissance

## Exemples de questionnements pour se mettre à l'écoute du lieu et de ses publics

**S'observer soi-même :** Quels sont les éléments visuels, sonores, olfactifs, sensoriels que vous repérez dans ce lieu ? Qu'est-ce que cela évoque chez vous ? Quelle ambiance générale se dégage de ces éléments ?

**Se mettre en dialogue avec une autre personne :** Quelle est la raison de la présence de votre interlocutrice aujourd'hui dans ce lieu ? Fréquente-t-elle le lieu régulièrement ? Ou habite-t-elle ou d'où vient-elle ? Qu'apprécie-t-elle dans ce lieu ou à l'inverse qu'est-ce qu'elle n'y aime guère ?

**Observer à distance :** Quelles pratiques du lieu ont les différents publics ? Quels itinéraires empruntent-ils et y rencontrent-ils des difficultés ?

## 2.2 Des enjeux de genre déclinés selon les spécificités locales de chaque territoire

### À Meyrin, un espace résidentiel enclavé marqué par son histoire

#### Un espace difficile d'accès

Le secteur de La Prulay est marqué par un enclavement géographique. Il est encerclé par le réseau TPG qui l'enserme comme une barrière, la route de Meyrin à grande circulation et le jardin botanique alpin, ce dernier étant faiblement connecté à l'arrêt de tram du même nom à l'extrémité du secteur. La signalétique y est soulignée comme souvent manquante, difficile à identifier, et principalement dédiée à la circulation automobile, ce qui ne favorise pas l'accessibilité piétonne pour des personnes étrangères au lieu. « Si on n'est pas du coin, on aura du mal à trouver les numéros des immeubles », souligne une des personnes participantes. Or, le fait de pouvoir se repérer facilement entre en compte dans le sentiment de sécurité des usagers de l'espace public. Cet enclavement est de plus renforcé par le caractère résidentiel du secteur, dont la quasi-absence d'aménités ne soutient pas son attractivité pour un public venu de l'extérieur.

#### Un espace sans qualité peu propice à la flânerie

L'espace est marqué par un aménagement orienté vers la circulation automobile. En témoigne par exemple la signalétique du jardin botanique alpin, pourtant zone piétonne par excellence. Le secteur est ponctué de routes automobiles bordées de trottoirs aux normes d'aménagement datant de quelques décennies en arrière. « Il y a des bordures partout et des rampes qui ne sont pas aux normes », note l'une des personnes du groupe. De même les parkings dans les zones résidentielles semi-privées sont en nombre : « on est toujours confronté à un parking et la voiture prend beaucoup de place dans le quartier », témoigne une des personnes participantes.

Les espaces verts, abondants, sont localisés dans les zones semi-privées. Ils sont faiblement aménagés et ne montrent que très peu de marques d'utilisation : « on sentait que l'on était dans un espace semi-privé, on ne pouvait pas s'y installer car ce n'était pas aménagé pour ça », détaille une personne du groupe. Ces aménagements, ou ce manque d'aménagement, ne permettent pas ici non plus d'investir sereinement les extérieurs.



Immeuble de logement du secteur de La Prulay



Aménagement favorisant la circulation automobile



Espace vert d'une zone semi-privée

L'espace est souligné comme peu lisible et peu accueillant. L'aménagement est orienté pour les circulations automobiles. Les zones d'assises sont rares, pour la plupart dans des espaces communaux non arborés, proches des poubelles et avec vue sur la circulation routière. Les chemins existants entre les immeubles sont peu engageants, certains ayant été qualifiés lors des échanges comme des goulets d'étranglement en raison de la faible visibilité des rez-de-chaussée et de l'importance de rez-de-chaussée inoccupés aux volets baissés, de l'étrécissement du passage et de leur adossement à un mur ou une haie empêchant la visibilité, en plus d'un éclairage minimal. Ici encore, l'environnement n'invite pas à sortir, se déplacer, flâner. Les personnes participantes notent comment elles imaginent que ce manque de lisibilité de l'espace se retrouve exacerbé la nuit, du fait que l'éclairage est lui aussi pensé pour les voitures. La vétusté et le faible entretien de la voirie sont également soulignés, rendant les espaces peu engageants. L'absence de toilettes est par ailleurs remarquée, en lien avec le manque de zones d'assise et l'absence de lieux de socialisation.

Finalement, cette configuration renforce une dynamique individualiste où les espaces d'échange semblent être davantage les espaces privés que publics. Cela va contribuer à limiter les zones de rencontres pour des personnes nouvellement arrivantes et qui ne bénéficieraient pas de réseaux préétablis. Cette dynamique se trouve adverse à l'idée de faire descendre les femmes des barres d'immeuble pour profiter des espaces publics en toute sérénité.

### Aménagements versus pratiques

Face à cet urbanisme d'un autre temps et en l'absence d'une requalification permettant de ré-évaluer et de prendre en compte les besoins des habitants, les personnes usagères du quartier développent des tactiques afin de faire cet espace leur ou de le rendre plus conforme à leurs besoins. Un exemple relevé est celui des chemins de traverse, nommés par les personnes participantes « lignes de désir » : nombreux sont les passages qui coupent au travers des pelouses des parcelles résidentielles privées comme autant de raccourcis permettant d'éviter la prolongation de l'itinéraire par la route, la proximité automobile, voire de profiter de la verdure. Ces chemins de traverse témoignent tout à la fois de lacunes en matière d'aménagement et de formes de réappropriation face à un aménagement peu soucieux de ses habitants et habitantes. Témoignant de formes de réappropriation ou pour le moins de compensation, ces chemins de traverse demeurent lacunaires. Ils ne bénéficient pas de marquage établi, et encore moins d'éclairage, ce qui pourrait les faire sentir comme insécures pour les femmes et minorités sexuelles et de genre.



Banc public en bordure de route



Le stade de Vaudagne, en cours de réhabilitation



Chemins de traverse

Un autre exemple est celui des aires de jeux désaffectées – non entretenues et donc désertées par leur public cible. En contrepoint des vastes espaces de pelouse exposés entre les barres d'immeubles, ces aires de jeux pourraient être détournées de leur fonction première et être utilisées par des publics adolescents pour se dissimuler des regards adultes, comme en témoignent des personnes participantes qui ont grandi dans des contextes similaires.

### Des espaces de convivialité sous contrainte

En dépit de ce sentiment général de vide, les personnes présentes dans l'espace public développent des tactiques qui leur permettent de s'orienter. Regards et salutations témoignent également de ce sentiment de familiarité, entre personnes qui se connaissent. Cela rend incongrue la présence de personnes étrangères qui déambulent dans la bise de la fin d'hiver. Une des personnes participantes soulignera que « c'est difficile de capter le regard » des habitants et habitantes et que « L'on se sent en dehors du quartier ». L'espace semble donc faire quartier, et ce en dépit de son manque d'hospitalité marqué. Trois sites méritent une attention spécifique, en ce qu'ils dérogent, au moins pour partie, à ces observations générales.

#### *Le complexe scolaire de La Golette*

Le complexe scolaire de La Golette témoigne de sa qualité en tant que lieu d'animation et d'activation de la dynamique d'espace public. Lors des observations menées le matin à l'arrivée des élèves, l'ambiance est très active. La présence quasiment exclusive de personnes identifiées comme des femmes\*, aux côtés des élèves des deux sexes arrivant de manière autonome, seul ou seule ou en groupes, est relevée. Les poussettes sont exclusivement poussées par des femmes et la voie cyclable qui passe devant le cycle est également fréquentée par une proportion très importante de femmes. Des zones d'assise sont relevées au pied des arbres et à proximité du jardin des disparus. L'espace est ouvert et largement visible, bien que la signalétique ici encore soit relativement lacunaire. Pour les personnes connaissant le secteur, il représente à la fois un point de rencontre et un point de passage, notamment en direction du village. Ces dynamiques sont renforcées par son aménagement articulant espaces ouverts, incluant des assises, et mobilités douces, et offrant ainsi un espace sans voitures. La qualité générale de l'espace, en plus de la proximité de l'école, favorise un investissement genré.



Vastes espaces verts non aménagés



Cycle d'orientation de la Golette

\* Dans le cadre de ces observations, les personnes sont identifiées comme femme dès lors que leur expression de genre est perçue comme répondant aux normes du genre féminin telles qu'elles prédominent dans notre société. La désignation sous le terme de femme pour mener à bien ces observations reste limitée. Elle reste dépendante de la personne qui mène les observations et ne présuppose pas de l'auto-identification en tant que femme par les personnes concernées.

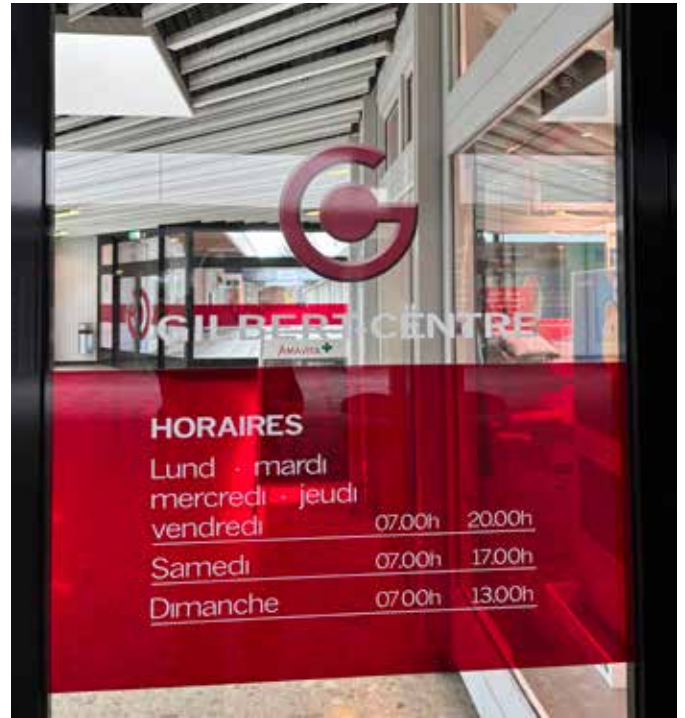
### *Le centre commercial : café versus maison citoyenne*

Un autre lieu d'animation et de vie sociale se trouve au niveau du centre commercial. En dépit de sa désignation, le Gilbert Centre est loin d'être un centre commercial dévolu aux biens et services de consommation. Une des personnes du groupe soulignera que « l'on ne vient pas par hasard ici ». Il est en effet davantage orienté sur les services à la personne et les commerces y sont limités. Pharmacie, service de toilettage, atelier de reprise couture, parmi eux, visent exclusivement à répondre aux besoins de première nécessité de la population résidente. Deux lieux jouent dans ce centre le rôle de lieux d'animation et de rassemblement : un café épicerie, dont la terrasse, dans la zone de chalandise du centre, est entièrement occupée par des personnes seniors hommes lors de nos visites ; la maison citoyenne, maison communale proposant des activités diverses tout au long de la semaine, entièrement occupée par des femmes avec enfants en bas-âge lors de nos visites, agissant comme une forme de refuge au sein de cet espace à l'aménagement orienté vers les mobilités routières. C'est ici également que l'on peut trouver des toilettes, accessibles aux seules personnes qui en ont connaissance en l'absence de signalétique extérieure au centre. Ces lieux de rassemblement, genrés, restent tributaires soit d'une organisation communale soit d'un accès à la consommation marchande.

### *Le Jardin botanique alpin*

Le Jardin botanique alpin a été unanimement relevé comme un lieu d'exception, havre de paix invitant à la détente et au repos. Extrêmement bien entretenu, disposant de différentes zones calmes, en dépit des bruits de circulation automobile et aérienne, du fait de la proximité de l'aéroport, la présence d'agents d'entretien en fait un espace soigné. Des toilettes sèches, une fontaine à eau ainsi qu'un pôle d'animation socio-culturelles sont également relevés. Les zones d'assise sont nombreuses. Le choix de leur intégration dans une esthétique écologique, prenant par exemple la forme d'un rondin de bois, ne les rend toutefois pas toujours adaptées à tous les âges de la vie, notamment en l'absence de dossier ou d'accoudoirs.

Si la qualité du jardin est unanimement soulignée, sa configuration, en particulier son enclosure, fait que « l'on ne se sent pas invitée à entrer », selon les propos d'une personne du groupe. La faible signalétique, piétonne en particulier, et les effets de rupture d'aménagement – trottoirs minces, peu entretenus, absence de rampes – soulignés lors des observations, le rendent difficile d'accès. Enfin, il reste relativement inaccessible depuis l'extérieur en raison des obstacles empêchant un cheminement aisé depuis la sortie TPG éponyme, ce qui le transforme en jardin quasi privatif pour la population de La Prulay – et possiblement un espace de tranquillité genré, selon les horaires et les tactiques adoptées de mobilité.



Centre commercial Gilbert Centre



Une entrée du Jardin botanique alpin



Accès du Jardin botanique alpin depuis le tram

## Faire quartier en mobilisant un aménagement sensible au genre ?

Le secteur de La Prulay consiste ainsi en un espace résidentiel enclavé géographiquement, et avec un faible accueil pour les usages piétons et pour les personnes extérieures ou nouvellement arrivantes. N'ayant pas fait l'objet d'opération de requalification depuis sa conception, il souffre aujourd'hui de son histoire issue d'un urbanisme moderniste fonctionnaliste orienté vers la circulation automobile dans un contexte daté où les enjeux de genre dans l'espace public n'avaient pas droit de cité dans les professions de l'aménagement. Ainsi, la faible lisibilité de l'espace, le manque d'aménagements propices à la flânerie, mais également la configuration sous forme de corridors de certains passages ou l'absence d'éclairage sur les chemins de traverse, sont identifiés comme des éléments contribuant à accroître le sentiment d'insécurité des femmes et minorités sexuelles et de genre dans l'espace public. Cela fait du secteur de La Prulay un espace a priori peu opportun à l'investissement par les femmes et les minorités sexuelles et de genre. En outre, sa composition socio-démographique ayant beaucoup évolué, il importe aujourd'hui de prendre en compte la pluralité des profils de résidentes et de leurs besoins dans un contexte marqué par la diversité migratoire, ethnique et culturelle, la diversité dans la composition d'âge ainsi que la concentration de facteurs de précarité. Les enjeux de genre se trouvent ici déclinés de manière spécifique au croisement d'autres enjeux, notamment l'âge, le parcours migratoire, la race, la culture ou l'ethnicité, la situation socio-économique. Un diagnostic socio-urbain permettra judicieusement de recueillir en finesse les usages, pratiques, attentes et besoins de ses résidents et résidentes.

Aménager au prisme du genre demande de créer des zones plus accueillantes pour des déambulations piétonnes ainsi que des zones de rencontres non marchandes dans des espaces partagés. Un enjeu de taille : la configuration de ce secteur en lien avec son héritage concède aux collectivités territoriales un faible pouvoir d'action sur l'espace public. En effet, nombre d'améliorations possibles pourraient être faites dans des zones impliquant pour partie des acteurs semi-privés. Cela est vrai notamment pour tout ce qui touche aux « chemins de traverse » comme autant de raccourcis permettant de se déplacer à pied en évitant les routes et en empruntant des chemins plus courts. Un aménagement piéton de qualité impliquant un embellissement végétal et des zones d'assises peu exposées aux regards pourrait cependant être mis en œuvre sur les zones de circulation publique déjà actuelles.



Etendue d'espace semi-privé

## À Carouge, un espace de délasserment intercommunal et cantonal en grande transformation

### Un espace public aux ambiances et usages différenciés selon les secteurs

Le secteur d'observation à Carouge, depuis la place de l'Octroi au boulo-drome en passant par les bords d'Arve, consiste en un espace de délasserment, objet de réaménagements récents, toujours en cours. Il se présente en un agencement de plusieurs petits espaces publics qui s'enchainent sous la forme d'un maillage en réseau, chacun ayant sa propre spécificité.



Place de l'Octroi

*La place de l'Octroi : un lieu de passage à l'ambivalent sentiment de vide*

La place de l'Octroi se présente, selon les termes d'une personne participant au groupe d'observation, comme une grande « place minérale assez vide, qui peut être très lumineuse voire éblouissante quand le soleil sort ». La fontaine qui l'occupe est à l'arrêt, ce qui renforce le sentiment de vide. « Je trouve que la place, à l'image de la fontaine, a l'air d'être morte, inactive, on se demande si quelqu'un y passe ou y joue », note une autre personne participante. La zone accueille une faible présence humaine et peu de personnes en position statique. On y trouve également assez peu d'arcades actives qui interagiraient avec la place. Une terrasse y amène néanmoins un peu de vie côté place d'Armes, même si elle reste vide au moment de l'observation.

Cette sensation de vide contraste avec le rôle de lieu de passage, entre Genève et Carouge, d'une place dont la vocation initiale, rappelée par sa dénomination, se trouve quelque part toujours présente ou en tous cas, renouvelée. Elle est un espace de flux accueillant une intense circulation active : personnes en transit, piétons, coureurs, cyclistes. L'irrégularité des dalles qui constituent le revêtement est identifiée comme un frein pour les personnes à mobilité réduite ou avec poussette. Ce vide en ce qui concerne la présence humaine est renforcé par l'ambiance sonore : au rythme scandé par le passage du tram se mêlent les bruits de circulation, moteurs et klaxons.



Secteurs étudiés à Carouge illustrés par les photos du groupe de suivi

La configuration de la place, l'importance des flux et le manque d'animation rendent peu propice l'investissement d'une zone où la prépondérance du sentiment de vide invite difficilement à la flânerie. Le degré d'exposition aux regards non désirés ne favorise pas non plus le sentiment de sécurité sur la zone, rendant a priori adverse son investissement par les femmes et minorités sexuelles et de genre. Un gradient d'usages au fur et à mesure que l'on avance vers les bords d'Arve se fait ensuite sentir, comme si la proximité avec la rivière jouait en appel à se poser. « Il y a quand même un sentiment que le secteur est agréable au bord de l'Arve, on trouve où s'asseoir, où c'est frais » note une des personnes participantes.

*Vers la place de jeux : une ambiance animée aux temporalités encadrées*

Le chemin débute depuis la place de l'Octroi le long de bâtiments à fenêtres grillagées, puis d'une zone d'activité. Le passage, d'abord étroit et resserré, s'ouvre ensuite sur une zone de détente le long de l'Arve, à l'avant de la nouvelle place de jeux. La promenade continue avec un passage en contrebas du pont.

Le long de l'Arve, l'ambiance nature prédomine – chant d'oiseaux, de la rivière, odeur d'arbres – renforcée par l'ouverture visuelle sur le cours d'eau. La configuration individuelle des assises, disposées selon différentes orientations, invite à se poser « en protection » dira l'une des personnes participantes, tout en laissant la possibilité d'échanger avec les personnes alentour. L'étroitesse du chemin sinuant derrière le bâtiment des SIG contraint le croisement entre personnes usagères, ce qui constitue aussi un obstacle pour les mobilités rapides telles que le vélo ou la course à pied. La fréquentation générale du site est importante et les usages divers. Usagers et usagères en mouvement, y circulant pour leur activité sportive (course), ou en transit (vélo), usagers et usagères plus statiques, venant se promener, flâner. Les femmes rencontrées, Carougeoises ou anciennes Carougeoises, disent y venir pour profiter de la qualité du lieu, de son silence, de la proximité de la nature, de la fraîcheur, soulignant qu'elles s'abstiennent cependant de s'y aventurer la nuit.

Le caractère animé du lieu, identifié à plusieurs reprises par les personnes du groupe sous le terme de « vivant », est apprécié. La récente rénovation de la place de jeux soutient son attractivité, bien au-delà d'un seul public enfantin. Les observations portent également sur les détails : les franges, les seuils, les passages, soignés, en lien avec une ambiance sonore, un mobilier urbain et sa qualité ou bien son absence, ou encore le type de revêtement, les rugosités que génèrent l'environnement, l'éclairage. S'attacher à l'échelle micro contribue à mieux saisir les éléments qui viennent en soutien ou au contraire qui seraient adverses à certains usages. Elles font émerger le fait que c'est dans le détail que la qualité d'un espace opère et que celle-ci importe dans



Bords de l'Arve



Zone d'activité le long de la Promenade des Orpailleurs



Nouvelle place de jeux du parc Noie-tes-puces

l'invitation à investir l'espace public en toute sérénité. Cela appelle ainsi à penser la pluralité des usages et les modalités différenciées d'appropriation des différents fragments du lieu au prisme du genre.

La zone se resserre ensuite en un chemin passant sous le pont routier, avant de remonter, toujours le long de l'Arve.

#### *Les bords d'Arve : le défi du « sauvage » en milieu urbain*

Ce secteur qui longe l'Arve en continu revêt une configuration en forme de corridor. Son entrée est marquée par une barrière métallique qui limite la circulation cycliste en priorisant celle des piétons. C'est également une zone où les chiens peuvent être promenés sans laisse. Les observations ont relevé deux ambiances sonores distinctes, permettant de différencier deux sections. Une première section, ouverte vers les grèves de l'Arve, est marquée par l'importante présence de la nature en milieu urbain, avec le chant de la rivière qui y est relevé comme très enveloppant. Une deuxième section avec un tracé plus resserré, procure un sentiment possiblement plus oppressant du fait de la présence du mur de soutènement des infrastructures sportives voisines, et ce en dépit des efforts de végétalisation. Cette zone manque en effet de lisibilité et de perméabilité, ce qui peut contribuer à renforcer le sentiment de peur genrée.

Le parcours est ponctué d'un mobilier urbain, composé essentiellement de bancs, en pierre ou en bois, peu entretenus. Seuls les bancs en bois semblent utilisés. Quelques poubelles sont également mises à disposition. Le revêtement au sol est imperméable, malmené par les racines des arbres qui le déforment et le percent par endroits, rendant la mobilité plus contrainte en particulier pour les personnes équipées de roulettes. De l'ensemble se dégage le sentiment d'un espace relativement laissé à lui-même. Ici encore, le lien entre qualité de l'aménagement et soin apporté à l'espace, d'un côté, et sentiment d'appartenance et sentiment de sécurité, d'autre part, est à rappeler. Plus l'espace est de qualité et plus il est entretenu et soigné, plus le sentiment de légitimité à l'investir est soutenu, appuyé par un sentiment de sécurité accru, ce qui favorise la présence de publics marginalisés, notamment les femmes et minorités sexuelles et de genre.

La diversité des publics est relevée : personnes âgées, familles avec enfants, personnes promenant leur(s) chien(s), joggers. Une partie des usagers et usagères ne met à profit qu'une portion du tracé, le plus souvent celui de la section relevée comme plus proche de la nature et visuellement plus ouverte.

La rencontre avec des usagères âgées de plus de 80 ans venant de l'autre côté de l'Arve a permis d'identifier la difficile cohabitation avec les vélos sur ce parcours, ce que les personnes notent comme le fait de « devoir faire attention ». Ces personnes expriment par ailleurs



Passage sous la route de la Fontenette



Limitation de la circulation cycliste



Exemple de mobilier urbain

souhaiter davantage de bancs, qui leur faciliteraient leur promenade, ainsi que des points d'eau, un élément souligné également par d'autres usagères. De manière générale, la co-présence avec une diversité de publics semble relativement apaisée au prisme du genre.

*Le boulodrome : entre espace de rencontre et espace de déambulation*

Actuellement en travaux, la halle boulodrome constitue le cœur de ce secteur, voisine de différentes infrastructures sportives ainsi qu'une aire de jeux jouxtant le pont du Léman Express sur lequel débouche la promenade le long de l'Arve. Le secteur est également accessible depuis la route de Veyrier au niveau du pont du val d'Arve. D'un point de vue aménagement, la halle abrite des toilettes, non indiquées à l'extérieur. Celles-ci ont une configuration normative reléguant la table à langer et les toilettes pour personnes à mobilité réduite dans une unique cabine pour femme contre deux vespasiennes et une cabine fermée du côté marqué hommes.

L'espace longeant l'Arve est relevé comme très sensoriel et offrant une « bulle nature » loin de l'urbain. « On entend les milans, les chutes, un cadre extrêmement privilégié et je me sens très loin de mon quotidien, très loin de la ville et j'aime beaucoup cette bulle », notera une personne participante. Au niveau du boulodrome, les usages sont marqués par une forte présence d'hommes, notamment à l'intérieur de la halle vers le *pump track*, de la zone de fitness et des terrains de boules. Les personnes accompagnant les enfants au niveau de la place de jeux étaient exclusivement des femmes.

Les usages sont soulignés comme relativement individualiste, interrogeant la capacité de l'espace public à favoriser les interactions et créer du lien. « Les gens ne profitent pas ou ne regardent pas pleinement, ils sont en train de faire du sport, de promener leur chien, ou au téléphone, l'instant présent dévolu à observer ne fait pas partie des usages du lieu », note l'une des personnes du groupe. Enfin, il importe de penser ce secteur comme un maillon dans une continuité d'espaces publics car, comme le relève l'une des personnes participantes, « le Boulodrome n'est pas une forme en soi, c'est une continuité. Pour les personnes âgées, c'est un lieu de rendez-vous, de promenade, car ça va jusqu'au Bout-du-Monde et au-delà ».



Halle du boulodrome



Grève le long de l'Arve

## Enjeux pour un aménagement sensible au genre en contexte d'attractivité de la voie verte

Le secteur carougeois des bords d'Arve est un secteur prisé tant par la population résidente que par les personnes venant de l'extérieur. Sa configuration se décline selon différentes modalités, qui le rendent plus ou moins propice aux usages genrés selon la diversité de profils en présence et selon les temporalités.

Plusieurs enjeux saillants caractérisent ce secteur. D'une part, du fait de la présence du cours d'eau et de son aménagement en voie verte, le secteur se situe à l'interface entre sauvage et urbain, avec les impératifs que cela engendre notamment en matière d'éclairage, avec l'injonction généralisée à éteindre la ville, d'entretien des chemins, notamment en contexte de crues, ou encore d'installation d'infrastructure sanitaires. Cela se retrouve également dans les contraintes d'aménagement de la section en bordure d'Arve où la minimisation d'un effet corridor serait la bienvenue, notamment en offrant des perméabilités et une plus grande lisibilité de l'espace.

D'autre part, du fait de son caractère d'espace de délasserement, le secteur est très fréquenté par une grande diversité de publics aux usages pluriels auxquels le mobilier urbain ne répond que faiblement. Le secteur accueillant en outre des publics non carougeois, la cohabitation d'usages ne va pas toujours de soi. Cela demande une attention particulière quant au sentiment d'attachement au lieu et aux usages ou mésusages qui peuvent en être faits.

Les enjeux liés à la maintenance du site sont complexifiés du fait de l'imbrication de la gestion cantonale et intercommunale. Or, il existe une vertu dans l'entretien d'un espace public en ce que cela peut procurer un sentiment de sécurité. Cela rappelle la présence des institutions, engage les usagers et usagères dans des règles de civilité partagée et confère l'idée d'un soin apporté au lieu, qui devient ainsi un lieu accueillant et respectueux de l'environnement tout en engageant ses usagers et ses usagères dans la continuation de ce soin apporté au lieu, signe d'hospitalité discrète et gage de tranquillité au prisme du genre.



Promenade après une crue



Entretien, maintenance et règles de civilité

---

## 2.3 Des spécificités aux traits communs : synthèse des immersions territoriales

---

Les deux zones choisies pour ces immersions territoriales prospectives au prisme du genre contrastent fortement entre elles. Entre zone résidentielle enclavée, prisonnière de son héritage en termes d'aménagement et accueillant des populations marquées par la précarité à Meyrin, d'une part, et zone de délasserement attractive pour une diversité de publics non-résidents, à l'interface du sauvage et de l'urbain, à Carouge, les enjeux semblent difficiles à articuler.

Se dégagent pourtant, en dépit des spécificités locales et contextuelles, indispensables à prendre en compte pour un aménagement soucieux de l'inclusion de genre, un certain nombre de traits communs montrant bien comment les structures de genre demeurent prégnantes. Les enjeux d'aménagement en lien avec le sentiment d'insécurité, la lisibilité de l'espace, son caractère ouvert, la présence et la maintenance du mobilier urbain, les ambiances et l'animation ou encore la diversité des publics semblent des constantes à garder en tête pour un aménagement sensible au genre. Une attention à ces éléments est par ailleurs cruciale dans ce qui relève de l'aménagement d'espaces de qualité.

Les immersions territoriales ont permis de mener de premières explorations visant à sensibiliser à une approche de diagnostic urbain prenant en compte la dimension de genre. Ces résultats préliminaires gagneront à être étayés par des observations complémentaires. Cela pourra notamment se traduire par des relevés selon différentes temporalités concernant l'occupation genrée des espaces, la perception de sécurité par les publics en présence ou ciblés, les usages différenciés selon le genre, ou encore l'identification d'aménagements favorisant la présence des femmes et des minorités sexuelles et de genre. L'ensemble de ces éléments pourra alors être agencé en vue d'un aménagement sensible au genre.

### Les apports d'un travail de groupe interservices

Pour chacune des immersions menées, la qualité des échanges a été relevée. La mise en partage des observations menées et la confrontation de perspectives amenées par les différents services, et les différentes personnes de chacun de ces services, a été soulignée pour la richesse de ses apports. Cela a permis d'amener de nouveaux éléments pour repenser la pratique professionnelle à partir d'une invitation au « retour au terrain ».

*« Lors des échanges en sous-groupe, il m'est arrivé de découvrir que l'autre personne avait une vision différente de la mienne. Cela m'a offert l'opportunité d'élargir ma compréhension du lieu en prenant en compte de nouveaux ressentis et points de vue. Ces perspectives variées ont enrichi mon analyse et m'ont permis de mieux appréhender les multiples facettes du lieu. »*

(Propos de l'une des personnes participantes lors d'une séance de débriefing)



Immersion territoriale - groupe de recherche en pleine collecte de données - Carouge 08.05.2025 (à gauche) Meyrin, 27.03.2025 (à droite)



# 3.

## Se projeter : esquisse pour une pratique d'aménagement inclusif sensible au genre

Nous avons vu comment les enjeux de genre se déclinaient de manière spécifique selon la configuration des lieux, leur historique, leurs publics. Quels enseignements en retirer ? Comment transformer ces relevés d'observation en une liste de réflexions à garder en tête en vue d'un aménagement sensible au genre ?

Si chaque lieu a ses spécificités propres, des constantes émergent et celles-ci peuvent fournir la base d'une trame de réflexion en vue d'un aménagement sensible au genre.

En croisant les constats appuyés par la littérature avec les observations menées, trois grandes thématiques, en dialogue les unes avec les autres, permettent de capturer les axes cruciaux d'un aménagement sensible au genre. Pour que les femmes, et les minorités sexuelles et de genre, accèdent pleinement à l'espace public et puissent profiter de ses aménités en toute sérénité, elles doivent pouvoir : y accéder et y circuler à leur aise ; y flâner, s'y détendre, s'y poser et profiter des infrastructures et équipements existants ; tout cela en toute sérénité et en étant à même de se sentir accueillie et d'y développer une relation au lieu et aux autres usagers et usagères. Bien que non-spécifiques aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre, ces orientations s'avèrent cruciales pour favoriser l'investissement des espaces publics au prisme du genre.

### Aménagement, de quoi parle-t-on ?

L'aménagement renvoie aux différentes phases du cycle de vie d'un projet : le lancement, la planification, l'exécution, la clôture et le bilan (voir la brochure « Faire ensemble l'espace public »). Un projet continue ensuite de vivre et il importe également de penser la gestion de projets d'espace public dans la durée en incluant l'entretien et la maintenance, cette vision élargie permet de poser les bases d'une réflexion permettant d'intégrer une gestion de l'espace public au prisme du genre.

### En tant que femme ou minorité sexuelle et de genre, est-ce que je peux :

- Accéder à cet espace et m'y déplacer ?
- Profiter des aménités de cet espace ?
- Développer une relation positive à ce lieu et m'y sentir incluse parmi ses usagères et usagers ?

---

## 3.1 Se mouvoir

---

Les études montrent comment la ville demeure encore largement conçue à partir des besoins d'un usager-modèle décliné au masculin. Cette genèse contribue, aux côtés d'autres éléments tels que les modèles de socialisation genrés, à renforcer la légitimité d'un profil-type d'usager homme actif dans l'espace public. Cela se traduit par la valorisation dans la conception urbaine des mobilités pendulaires, longue distance, motorisées – ou en défaut à vélo à assistance électrique – utilisés majoritairement par un public masculin.

Un aménagement sensible au genre suppose alors de favoriser l'accès aux espaces publics en prenant en considération la façon dont femmes et minorités sexuelles et de genre s'y meuvent. Ces publics doivent pouvoir circuler et se déplacer avec confort et aisance, dans leur diversité. Cela doit se faire en accommodant leurs éventuelles charges familiales ou domestiques en lien avec leur rôle social de genre.

Leur plus faible socialisation à l'espace public demande également à être considérée, car cela les met encore souvent dans une position de doute quant à leur capacité à naviguer dans l'espace public, plus encore dans le cas d'espaces qui ne leur sont pas familiers ou bien de nuit, en lien avec leur degré d'exposition au harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public.

Les études mettent par ailleurs en avant comment la marche favorise le sentiment d'appartenance à un lieu, un sentiment nécessaire pour le déploiement d'une citoyenneté pleine et entière. Un aménagement sensible au genre devra alors intégrer ces différents aspects.

### Mobilités douces

Ralentir, favoriser les vitesses lentes, en créant des itinéraires piétons et cyclables attrayants, peu bruyants et visuellement apaisés, contribue à l'investissement de l'espace public par une diversité de profils d'usagers et usagères. Cela offre la possibilité d'ancrer un sentiment d'appartenance et de légitimité, qui est souvent moindre chez les femmes et les minorités sexuelles et de genre. Développer des pistes cyclables séparées des voies rapides, installer des aires de stationnement et des stations de vélos en libre service bien situées et équipées de chargeurs et pompes sera à considérer. Une signalétique claire indiquant les temps de trajet et les infrastructures à disposition jouera également en faveur d'un meilleur investissement de l'espace public par les publics aujourd'hui minorisés.

### Marche

Des parcours piétons aux voies larges, réduisant la proximité avec les autres personnes usagères seront avantageusement ponctués d'espaces permettant de faire une pause. Ces zones permettront de s'arrêter pour grignoter, boire, se reposer, répondre au téléphone, ou tout simplement souffler d'un point de vue cognitif. Ils offriront l'occasion de prendre du temps sur le trajet vers le travail, l'école ou toute autre activité, loin des regards de la sphère familiale et quelles que soient les conditions météorologiques et donc de faire de l'espace public un espace à soi en toute légitimité.\*

---

\* voir aussi section ci-après « Flâner »

### Aires de jeux, d'aisance, d'animation

Ces zones permettront de rompre le caractère linéaire et fonctionnel des trajets. Cela sera particulièrement utile aux personnes accompagnées d'enfants aujourd'hui encore très souvent des femmes. Ces zones prêteront attention à aménager des espaces favorisant la rencontre, où le contact avec d'autres personnes sera facilité. Des aires d'aisance pour les animaux offriront aux personnes qui en sont responsables des itinéraires adaptés, de jour comme de nuit, en veillant à les inclure qui seront inclus dans une conception globale de l'espace de déambulation .

### Transports en commun

Le réseau de transports en commun sera conçu dans une logique de proximité, avec une information claire, un accès facilité et un confort à bord (chauffage ou climatisation, prises USB, etc.). Des arrêts proches des destinations individuelles devront être considérés, en particulier la nuit, par exemple sous forme d'arrêt à la demande. En évitant aux personnes usagères de devoir marcher longtemps seules, cela contribuera à renforcer le sentiment de sécurité \*\*. Un accès à distance aux horaires de passage facilitera également la planification des déplacements, évitant les temps d'attente longs qui peuvent donner en particulier aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre le sentiment d'être exposées ou vulnérables.

### Signalétique

Une signalétique dédiée aux piétons et cyclistes améliore l'accessibilité et la lisibilité de l'espace, permettant de s'orienter en autonomie. Des cartes de secteur et des panneaux indiquant les distances et les temps de trajet faciliteront les déplacements et par-là, l'appropriation de l'espace. L'usage de pictogrammes inclusifs, limitant le texte, répondront également aux besoins d'un public large (allophones, enfants, personnes avec déficiences cognitives, etc.). Ces icônes représenteront la variété des corps, des identités de genre et des situations de déplacement.

\*\* voir aussi section ci-après « Des espaces publics en toute sérénité »

### Voirie

Un aménagement et un entretien adaptés de la voirie profiteront aux personnes à mobilité réduite ou se déplaçant avec poussettes, souvent des femmes, ou aux enfants en draisiennes. Cela passe par un revêtement adapté, des bordures de trottoir sécurisées, des rampes d'accès fonctionnelles, éventuellement des ascenseurs lorsque nécessaire, ainsi que des trottoirs suffisamment larges, des abribus et des assises confortables. L'entretien régulier, quelles que soient les conditions climatiques, et la continuité des itinéraires garantissent une qualité de déplacement pour l'ensemble des usagères et usagers.

### Toilettes

L'accès à des toilettes propres, sous forme de cabines fermées indiquant le type de mobilier proposé (urinoir, toilettes basses ou toilettes assises) sera à adapter aux différents publics : à mobilité réduite, accompagné d'enfants utilisant des toilettes ou à changer, menstruées. La mixité de genre des toilettes offrira un accès inconditionnel aux personnes trans et non binaires et leur différenciation selon le type d'aménité proposée permettra d'accéder indifféremment selon le genre aux espaces à langer par exemple.

### Eclairage approprié

Un éclairage approprié permettra de voir, de s'orienter et de circuler également la nuit. \*\* Cela contribuera à lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes et minorités de genre.

### Check-list: Le lieu est-il facilement accessible ?

- **Accessibilité** : mise à disposition d'une carte d'accès et de circulation, présence d'une signalétique inclusive, équipements vélos, desserte en transport public favorisant la proximité.
- **Équipements mobiliers et de la voirie** : voies piétonnes et cyclables larges, continuité de revêtement, rampes d'accès, voirie de qualité.
- **Ambiance** : ambiances sonores et visuelles calmes, espaces de pause, aires de jeux, végétalisation.

**Mots-clés** : *mobilité douce, transport public, espace de répit, pluri-usages, orientation, signalétique, voirie.*



---

## Karlova et le déneigement au prisme du genre



La petite ville de Karlova, en Suède, a révisé sa politique de déneigement en vue d'une meilleure égalité de genre dans l'espace public.

Des données sur les accidents hivernaux liés au verglas ont révélé que les victimes étaient majoritairement des femmes, principales usagères circulant à pied, à vélo ou en transport en commun. Or, la priorité de déneigement favorisait jusqu'alors les grands axes automobiles, utilisés principalement par les hommes.

Face à ce constat, les politiques publiques ont mis en place une priorité de déneigement des voies urbaines suivant une stratégie toute autre : déneigement à proximité des crèches et des écoles en premier lieu, ainsi que des rues les desservant, puis déneigement des axes desservant les zones d'activité économique et de services ensuite, en donnant la préférence aux établissements employant un plus grand taux de femmes, notamment le secteur de la santé.

Cette approche assure un accès plus équitable aux déplacements hivernaux pour les femmes, les seniors, les personnes à mobilité adaptée et les enfants. Elle génère en outre des économies substantielles : le coût des soins hospitaliers et de la perte de productivité liés aux accidents hivernaux est estimé à quatre fois celui de l'entretien de la voirie lié au déneigement.

*Pour en savoir plus :*

*Swedish Association of Local Authorities and Regions, SALAR (Association suédoise des collectivités locales et régionales) :*

<https://www.youtube.com/watch?v=udSjBbGwJEg>

---

## 3.2 Flâner, se détendre

---

Conception et accessibilité urbaines demeurent centrées sur un sujet masculin actif et en pleine possession de ses moyens. Les études montrent comment la ville reste un espace dévolu au masculin et comment la présence des hommes dans l'espace public semble aller de soi, à l'inverse justement de celle des femmes. Cela se traduit par des usages différenciés selon le genre : femmes et minorités sexuelles et de genre passent dans l'espace public plus qu'elles ne s'y installent, encore moins lorsqu'elles sont seules. Elles usent par ailleurs de tactiques diverses visant à contourner des lieux dans lesquelles elles se sentent en insécurité et dans l'objectif de prévenir toute éventuelle forme de harcèlement sexiste et sexuel. Pourtant, dans un souci d'égalité citoyenne, femmes et minorités sexuelles et de genre doivent pouvoir elles aussi flâner, se poser, se détendre et accéder aux équipements disponibles, à leur convenance – en tous lieux et à tout moment. Il s'agit pour cela de créer des espaces incitant à flâner et se poser.\*

### Qualité

Favoriser une ambiance apaisée contribuera à rendre les espaces publics plus attrayants : végétaliser, prêter attention aux ambiances sonores et visuelles et opter pour des lieux ouverts, lisibles pour éviter l'impression d'isolement tout en conservant une zone privative.\* Au sein de ces espaces, introduire des micro zones séparées par des cloisons végétales ou des assises multiples permettra de former des bulles d'intimité où l'on peut se reposer seul ou seule ou à plusieurs, en évitant l'exposition aux regards. Offrir à la fois des vues dégagées et des recoins protégés améliorera la qualité paysagère et le sentiment de sécurité. Le soin apporté à la qualité favorisera l'investissement de l'espace public par les femmes et minorités sexuelles et de genre, et par-là leur sentiment de légitimité.

### Mobilier

Multiplier les lieux d'assise permettra à chacun et chacune de choisir où se poser, sans contrainte à une proximité non désirée, favorisant une co-présence apaisée. Favoriser un mobilier pluri-usages permettra par ailleurs d'accommoder la diversité des corps et des besoins du public : sièges avec dossier pour personnes ayant besoin d'appui, assises larges pour corps plus grands ou pour personnes accompagnées d'enfants ou groupes, ou pour s'allonger, assises individuelles disposées afin de pouvoir favoriser les échanges, si souhaité.\* L'emplacement du mobilier tiendra compte de la saisonnalité. Enfin, une vue dégagée et agréable incitera davantage les gens à s'y installer. Choisir l'usage du mobilier permettra de lever le sentiment de contrainte qui peut peser sur les femmes et les minorités sexuelles et de genre dans l'espace public du fait de leur moindre sentiment de légitimité.

---

\* voir aussi section ci-après « Des espaces publics en toute sérénité »

### Accessibilité

La proximité de ces espaces et leur facilité d'accès jouera en faveur d'un usage facilité, tout comme la proximité d'infrastructures de base telles que des toilettes, un espace pour allaiter, ou encore un point d'eau. \*\* L'accessibilité permettra également une meilleure accommodation des rôles de genre, notamment en ce qui concerne les soins apportés aux enfants, ainsi que la présence des aînées, qui sortent moins que leurs homologues masculins.

### Équipements (ludiques, sportifs, etc.)

Les équipements devront intégrer une conception non-déterministe en vue d'une utilisation multi-usage. De même les usages non-genrés seront mis en avant. Proposer des activités inclusives – par exemple des jeux neutres, des appareils d'assouplissement plutôt que de musculation, et des installations adaptées aux enfants, aux familles et aux seniors – favorisera l'appropriation par les femmes et les minorités de genre, et la diversité des publics. La proximité et la facilité d'accès à ces espaces, ainsi qu'à des services de base comme des toilettes, un coin allaitement ou un point d'eau, encouragera également leur utilisation.

### (pluri-) Activités

Faire vivre un espace est essentiel pour encourager son occupation. Cela pourra se faire au travers d'animation dédiées ou de créneaux d'usage spécifiques en non-mixité, donnant visibilité et légitimité aux personnes qui souhaitent investir des lieux traditionnellement perçus comme masculins. Installer des équipements dédiés à des activités souvent associées aux femmes ou aux communautés queer, comme le roller derby, pourra contribuer au sentiment de légitimité des femmes et minorités sexuelles et de genre dans l'espace public.

### Pictogrammes

Les pictogrammes s'attacheront à représenter la diversité des corps et des identités de genre ainsi que des situations d'usage (seule, à plusieurs, en compagnie d'enfants, avec un animal, etc.). Ils pourront également utiliser des pictogrammes figurant un personnage considéré comme féminin pratiquant une activité associée à la force musculaire et considérée comme masculine, et inversement.

### Check-list : Le lieu invite-t-il à la détente ?

- **Qualité paysagère :** ambiances soignées, végétalisation, espaces favorisant co-présence et temps pour soi, espaces de sociabilité, animation, bulles d'intimité, espaces ouverts favorisant la lisibilité et la visibilité.
- **Mobilier suffisant et adapté :** mobilier de qualité en nombre suffisant, modulaire et adapté aux besoins d'une diversité de publics.
- **Accessibilité des équipements :** équipements sportifs et aires de jeux favorisant la pluralité d'usage et la mixité des publics, infrastructures sanitaires propres et inclusives, signalétique inclusive.

*Mots-clés : espace de qualité, micro-aménagement, végétalisation, rencontre, intimité, infrastructure de proximité, mobiliser inclusif.*

\*\* voir section précédente « Se mouvoir »

## Flâner, se détendre : des expérimentations venues d'ailleurs

### Place du Panthéon ou le réaménagement pacifié d'une place automobile et masculine



Dans le cadre du programme de réaménagement de ses places, la mairie de Paris a lancé en 2015 une vaste concertation pour repenser sept places emblématiques de la capitale, dont la Place du Panthéon. Traditionnellement dévolue comme de nombreuses autres places à la circulation automobile plutôt qu'aux usages piétons selon les normes et usages de la planification moderne, celle-ci a fait l'objet d'un réaménagement radical, qui va dans le sens d'une invitation pour les femmes à jouir d'un espace public jusqu'alors à connotation très masculine. Il faut rappeler que les femmes entrent timidement au Panthéon seulement à compter de l'année 2015 justement.

L'équipe des MonumentalEs, en collaboration avec le Collectif Etc, a été mandatée pour réfléchir à un réaménagement pacifié de cette place, « avec moins de voitures et moins de stress ». Une analyse sensible de la place, accompagnée d'une démarche participative, a pris place. Elle a résulté en un aménagement modulaire et sobre favorisant l'inclusivité.

Des plateformes en bois aux formes libres facilitent la pluralité des usages. Des blocs renversés, toujours selon une figurative abstraite, servent d'assise, aux côtés de bancs en bois munis de dossiers. Une attention a également été apportée aux ambiances et à la végétalisation. Depuis la mise en œuvre, la place attire une diversité d'usagers et d'usagères qui s'y installent pour flâner, lire, se détendre, manger ou discuter, transformant progressivement ce lieu historiquement masculin en un espace public partagé et convivial.

Pour en savoir plus :

- *Film sur l'aménagement des places parisiennes :* <https://www.pavillon-arsenal.com/fr/arsenal-tv/documentaires/paris-places/10757-place-du-pantheon.html>
- *Réinventons nos places ! :* <https://www.paris.fr/pages/le-renouveau-des-grandes-places-parisiennes-6994>
- *La démarche participative des collectifs mandatés :* <https://www.collectifetc.com/realisation/les-monumentales-place-du-pantheon>

## Des bancs circulaires place de la Madeleine pour favoriser la détente



La Place de la Madeleine compte également parmi les places de ce programme de réaménagement de la Mairie de Paris.

Traditionnellement dominée par le stationnement automobile le long des contre allées de l'église qui en occupe le centre, la place a été transformée: les voies ont été piétonnisées, végétalisées et le parvis agrandi pour accueillir piétons et cyclistes, améliorant ainsi l'accessibilité.

Le collectif Les MonumentalEs, mandaté pour concevoir le nouveau mobilier, a adopté une démarche participative et expérimentale. Quatorze bancs circulaires, inspirés des bancs classiques parisiens «Alphand», en reprennent les pieds métalliques et les assises en bois. Disposés au pied des arbres végétalisés, leurs hauteurs sont ajustées pour respecter les proportions des colonnes de l'église, créant une harmonie visuelle.

Des structures métalliques abstraites, dépourvues de fonctions pré définies, complètent l'ensemble. Ces pièces polyvalentes invitent les publics à les utiliser comme sièges, tables de pique nique ou supports de jeux, favorisant l'animation, la convivialité et la co présence tout en offrant des espaces de détente.

Le projet illustre comment une conception favorisant la flexibilité et la résilience permet d'introduire une meilleure inclusivité.



*Pour en savoir plus :*

*<https://www.collectifetc.com/realisation/les-monumentales-place-de-la-madeleine/>*

*Pour aller plus loin :*

*Bureau de l'Internationale du banc : <https://www.bib-asso.org/>*

---

## Le parc Rosens Roda Matta à Malmö : une place de jeux à usages partagés



La ville de Malmö a lancé en 2010 la reconversion d'un ancien parking situé dans une banlieue défavorisée, à destination des jeunes publics.

*Pour en savoir plus :*

<https://www.makespaceforgirls.co.uk/case-studies/malmo>

Un premier projet a vu le jour, proposant un skate-park, des murs d'escalade et des panneaux pour le graffiti. Ce type d'équipements représente un modèle type d'aménagement d'espace pour les jeunes. Faisant le constat que ces équipements sont majoritairement occupés par de jeunes hommes, la municipalité a entrepris de réfléchir à ce que serait un espace urbain qui favoriserait plutôt la présence des jeunes femmes. Elle a mis en place une démarche participative en constituant un groupe de travail composé de jeunes résidentes du secteur âgées de 16 à 24 ans.

Cela a résulté en l'aménagement d'un parc d'activités comprenant un mur d'escalade, une scène pour des spectacles ou des cours, et un ensemble de barres pour l'escalade et la gymnastique, plutôt qu'un espace exclusivement dévolu aux activités sportives.

L'espace est en outre subdivisé en petites zones afin d'empêcher la domination d'un groupe sur un autre, favorisant la cohabitation et la diversité d'usages. Le groupe de consultation s'est ensuite consolidé en un groupe de défense (*advocacy*) encourageant les citoyennes à participer à la planification urbaine.

Ce projet, financé par le Fonds européen de développement régional et la Délégation suédoise pour un urbanisme durable, illustre que le genre n'est pas automatiquement intégré aux processus de planification et qu'il est nécessaire d'interroger en permanence les normes qui gouvernent la planification urbaine.

## 3.3 Des espaces publics en toute sérénité

Femmes et minorités sexuelles et de genre continuent d'emprunter l'espace public, en adaptant leurs usages et en mettant en place diverses tactiques, plutôt que d'en jouir pleinement. Outre les obstacles matériels, les études montrent comment la perception genrée des espaces publics joue un rôle crucial dans cette utilisation conditionnelle d'espaces partagés.

Le fait que femmes et minorités sexuelles et de genre subissent des interactions non désirées dans l'espace public selon un continuum de violences sexistes et sexuelles (voir enquête Iceberg) – et quand bien même les agressions sexuelles demeurent plus fréquentes dans les espaces privés et de la part de proches de la victime plutôt que dans les espaces publics et de la part d'inconnus – contribue à rendre leur présence illégitime.

Aménager au prisme du genre suppose ainsi de lutter contre cette construction sociale d'une peur genrée en produisant des espaces favorisant les expériences positives de l'espace public, en renforçant la légitimité de la place des femmes et des minorités sexuelles et de genre tout en accroissant leur sentiment de sécurité. Il s'agit donc d'aménager des espaces de qualité favorisant la pluralité d'usages et la mixité des personnes usagères.

### Ouverture

Favoriser l'ouverture, la perméabilité et la lisibilité des espaces\* contribuera à renforcer le sentiment de sécurité, soutenant l'investissement de l'espace public par les femmes et les minorités sexuelles et de genre. Dans les espaces de type corridor ou souterrain, une attention particulière sera apportée à l'ambiance sonore et visuelle. Des places d'assise, ou des installations pourront également contribuer à enrichir la simple fonction de transit. Un accès facile aux transports publics – signalisation claire, parcours large et éclairé, affichage des horaires et, si besoin, arrêts à la demande dans les zones peu fréquentées – contribuera à améliorer le sentiment de confort et de sécurité, notamment pour les femmes et les minorités sexuelles et de genre la nuit.

### Représentation

La symbolique urbaine, dans les affichages ordinaires, publicitaires, mais également dans la statuaire ou les noms de rue, contribuent à renforcer le sentiment de légitimité. Des représentations de femmes, de personnes racisées, voilées, de différents âges et de personnes *queer* renforceront le sentiment de légitimité par une stratégie de représentation symbolique.\*\* Des affiches de sensibilisation et des pictogrammes illustrant cette diversité permettront de signifier visuellement l'inclusion au prisme du genre, de manière intersectionnelle.\*\*\*

### Soin

Prendre soin des espaces et de leurs équipements, notamment en assurant leur propreté, contribuera au sentiment d'accueil\*\*\* et de sécurité. La maintenance témoigne de la présence institutionnelle, même si celle-ci intervient en différé, et favorise un sentiment de légitimité. Un aménagement sensible au genre devra prendre en compte toutes les étapes du projet et se poursuivre dans le temps : réparer, vider les poubelles et nettoyer régulièrement sont essentiels pour encourager une utilisation inclusive de l'espace public.

\* voir aussi sections précédentes « Flâner » et « Se mouvoir ».

\*\* voir section précédente « Se mouvoir »

\*\*\* voir section précédente « Flâner »

## Animation

Les espaces peu fréquentés – zones vides, couloirs, souterrains ou lieux peu animés – renforcent le sentiment d'insécurité, qui plus est la nuit. L'installation de kiosques de nuit pourra être envisagée – à défaut, une signalétique claire indiquant quels lieux sont ouverts à chaque heure. L'affichage d'une charte d'usage pourra jouer en faveur d'un rappel des règles de conduite civiles et encourager un comportement respectueux. Animer les arcades et les rez de chaussée contribuera à rendre le quartier plus vivant tout en favorisant le sentiment d'appartenance.

## Nuit

Le sentiment d'insécurité augmente la nuit, à cause de la moindre activité humaine et de l'obscurité qui rend l'orientation plus difficile, en particulier dans les espaces non familiers. L'éclairage\* est donc crucial pour un aménagement inclusif, et ce en dépit des contraintes écologiques, économiques et environnementales. Une conception d'éclairages adaptés sera considérée : ambiances lumineuses apaisées, détecteurs de mouvement, lumières indirectes et non éblouissantes, tout en réfléchissant à la hauteur, à l'orientation et à l'intensité pour permettre de voir sans se sentir excessivement exposé aux regards.

### Check-list : Le lieu favorise-t-il un sentiment de sécurité ?

- **Ouverture** : espaces larges offrant une vision permettant d'être perçue sans être exposée et d'embrasser l'espace d'un regard, diversité des points d'accès, perméabilité, identification des itinéraires
- **Maintenance et entretien** : espaces soignés, entretenus, propres, animés
- **Éclairage** : éclairage suffisant, stratégiquement localisé, doux

**Mots-clés** : *perméabilité, lisibilité, éclairage, maintenance, présence, signalétique, légitimité.*

---

\* voir section précédente « Se mouvoir »

## En toute sérénité : des expérimentations venues d'ailleurs

Le sombre *Stationstunneln* d'Umeå devenu attraction touristique



Le tunnel souterrain de la gare centrale d'Umeå, ville suédoise réputée pour son engagement en faveur de la présence féminine dans l'espace public, compte parmi les « Gendered Landscapes » du programme européen URBACT. Réaménagé en 2012, ce passage autrefois sombre et redouté par les femmes et minorités est devenu un lieu lumineux, spacieux et attractif, tant pour les usagers et usagères au quotidien que pour les touristes. Le tunnel a été élargi, incluant de vastes trottoirs permettant le passage de poussettes et de fauteuils roulants, de grandes ouvertures laissant pénétrer la lumière naturelle ont été intégrées, les angles ont été arrondis de manière à éliminer les recoins et augmenter la visibilité. Des sorties latérales situées au milieu du couloir offrent des alternatives de trajectoire, réduisant le sentiment de fermeture. L'aménagement a de plus intégré une collaboration artistique, en hommage à l'auteure Sara Lidman. Les parois vitrées affichent des citations issues de son travail, une boucle sonore joue en continu et un dispositif interactif invite les passantes et passants à découvrir son œuvre. Le tunnel est devenu une véritable attraction, ce qui renforce le sentiment de sécurité et crée un attachement collectif au lieu.

*Pour en savoir plus :*

<https://genderedlandscape.umea.se/in-english>

Une boucle lumineuse pour accompagner la marche nocturne à Aubervilliers



À Aubervilliers dans le Grand Paris, un collectif engagé contre les inégalités sociales a créé, en 2023, un dispositif lumineux destiné à rassurer les femmes qui se déplacent la nuit dans un quartier prioritaire du Grand Paris. L'étude action conduite par l'Atelier Approches! et ses partenaires a montré que les femmes de ces quartiers populaires limitent leurs déplacements nocturnes et, lorsqu'elles doivent sortir, allongent leurs trajets pour emprunter les itinéraires les mieux éclairés, qui soutiennent leur sentiment de sécurité. S'appuyant sur une démarche participative, l'atelier réalise le parcours de la « Grande Traversée », une boucle piétonne éclairée par un kit réversible de trois types de luminaires : des signaux continus qui assurent la visibilité du chemin au loin et guident la marche ; des éclairages relais placés aux intersections clés, à l'entrée du quartier ou encore pour rythmer le parcours ; des abris lumineux intégrant des points d'assise et servant de lieux de convivialité

La réalisation de ce parcours accompagne la marche nocturne en assurant un sentiment de sécurité accru et implique la population habitante, fière de ces installations. Soutenu par plusieurs collectivités publiques, le dispositif a été lauréat du prix des *Talents de la marche* 2022.

*Pour en savoir plus :*

<https://www.faireparis.com/fr/projets/faire-2020/la-grande-traversee-1859.html>

---

## Des tunnels aux couleurs arc-en-ciel à Sydney pour favoriser l'attachement au lieu



Trois tunnels aux couleurs arc-en-ciel ont vu le jour en 2023 dans la ville de Sydney. Ces tunnels piétons font partie du programme *reVITALise – Creative Lighting* lancé dans le cadre de l'initiative *Rainbow City* de la *Sydney WorldPride 2023*, célébrant l'identité locale et créant des espaces accueillants et dynamiques. Le projet a fait appel à quatre artistes LGBTQIA+ locaux pour la commande de trois œuvres d'art lumineuses temporaires et d'une installation lumineuse arc-en-ciel permanente. Il fait également partie du programme *Safer Cities* du réseau de transport régional qui soutient les essais d'approches locales visant à améliorer la perception de la sécurité des femmes, des filles et des personnes de divers genres dans les espaces publics.

Cette installation a permis d'augmenter la fréquentation du lieu et plus spécifiquement la fréquentation féminine, d'accroître le sentiment de sécurité ainsi que l'attachement au lieu. Ce programme témoigne de l'apport des approches créatives en matière d'aménagement des lieux afin d'améliorer l'expérience de l'espace public, encourager les modes de transport actifs et améliorer la praticabilité piétonne.

*Pour en savoir plus :*

<https://www.transport.nsw.gov.au/industry/cities-and-active-transport/cities-revitalisation-and-place/festival-of-place/creative-10>

---

## 3.4 Réflexions pour une démarche d'aménagement inclusif sensible au genre

---

Se mouvoir, flâner et se détendre, en toute sérénité : ces grandes lignes visent à inspirer un aménagement inclusif sensible au genre, tout en prêtant attention aux spécificités des contextes localisés. A partir de ces constats, expérimentations, préconisations, comment mettre en œuvre un aménagement inclusif sensible au genre ? Quelles questions se posent dans une perspective d'égalité de genre dans l'espace public ? Que garder en tête lorsque vient le temps de l'opérationnalisation ?

Incorporer les préoccupations et expériences de la pluralité des usagers et usagères dans le diagnostic, la fabrique et l'évaluation des espaces publics dans leur spécificité joue alors comme boussole pour un aménagement inclusif sensible au genre. Cela suppose notamment d'intégrer la dimension de genre dans les cahiers des charges de consultation des mandataires. Cela implique également d'associer dès la planification les représentantes et représentants inclusivité et LED-Genre des communes, par exemple par le biais d'ateliers, et de les convier lors des différentes phases du projet.

En parallèle, la collaboration avec les groupes spécialisés dans la défense des intérêts des personnes les plus démunies, invisibilisées dans les processus de concertation demeure centrale. De même, encourager la mixité et la diversité au sein des équipes projet soutiendra ce processus d'aménagement inclusif sensible au genre.

Enfin, une fois le projet réalisé et dans la durée, il s'impose de mener des observations avec les publics ciblés en vue d'action correctrices potentielles – par exemple concernant le positionnement des bancs ou la conception lumière – en ayant réservé au préalable une enveloppe budget à cet effet.

En référence au cycle de vie de l'espace public de la brochure « Faire ensemble » cela se traduit concrètement selon trois temporalités :

- **Temps 1 : Planification et programmation**
- **Temps 2 : Conception et exécution**
- **Temps 3 : Exploitation et entretien**

# Temps 1

## Planification et programmation

Penser en amont un diagnostic fondé sur l'écoute et le dialogue

1. **Se familiariser avec le contexte**, se documenter en amont sur le lieu, en comprendre les dynamiques :
  - se renseigner sur les indicateurs socio-démographiques et sur l'historique de l'aménagement du lieu ;
  - comprendre les spécificités du lieu (localisation, genèse urbanistique population) ;
  - son inscription aux différentes échelles (canton, commune, quartier, communauté) et les spécificités des enjeux de genre.
2. **Se mettre à l'écoute du lieu**, aller sur le terrain, visiter, explorer, prendre le pouls du territoire en le parcourant avec ses pieds :
  - repérer comment se traduisent les indicateurs et l'historique in situ ;
  - prendre en compte la pluralité des publics dans leur dimension intersectionnelle, ainsi que les possibles conflits d'usages ;
  - identifier à la fois les zones de rugosité et les zones de potentialité, en dialogue avec les services présents sur place au quotidien.
3. **Aller à la rencontre des publics**, en particulier des femmes, se mettre à leur écoute, en comprendre les logiques d'usage du lieu :
  - mettre en place un diagnostic socio-urbain en lien avec les populations usagères de l'espace en prêtant attention à la diversité des profils de femmes en particulier ;
  - faire un état des lieux des usages et pratiques, en faisant remonter les expertises des usagers et usagères du lieu ;
  - communiquer auprès des populations usagères tout au long du projet.
4. **Dialoguer de manière transversale**, avec les différents services, tout au long du projet :
  - favoriser le croisement de regards entre services et entre collègues d'un même service ;
  - prendre en compte les regards professionnels dans leur diversité afin d'intégrer les contraintes ;
  - croiser les regards afin de faire émerger les implicites normatifs à l'œuvre.

# Temps 2

## Conception et exécution

Favoriser une approche partant de l'expérience du lieu et des pratiques des usagers et usagères

1. **Partir du lieu**, faire avec plutôt que sur :
  - aménager depuis le site et non depuis un point de vue, surplombant ;
  - éviter de surdéterminer les usages ;
  - favoriser les aménagements légers, plurifonctionnels, évolutifs.
2. **Prêter attention aux détails**, dans une intention d'espace de qualité ancrant la dimension sensible de l'expérience au lieu :
  - prêter attention aux ambiances et aux usages qu'elles favorisent ;
  - penser les différentes temporalités d'usage ;
  - mettre l'accent sur l'expérientiel plutôt que le fonctionnel, en favorisant une vision paysagiste au-delà d'une vision purement urbanistique.
3. **Penser accessibilité, ancrage et pluralité d'usages**, entre rencontre et intimité :
  - se projeter dans une accessibilité depuis une diversité de profils d'usagers et d'usagères, au prisme d'une approche intersectionnelle ;
  - favoriser les espaces de pause, de repli, de ressourcement, fondés sur des vitesses lentes ;
  - rendre possible la création de bulles d'intimité, ouvertes sur le monde.
4. **Connecter au-delà du site**, replacer le lieu dans son articulation avec les espaces environnants :
  - renforcer des connections de qualité avec différents lieux au sein du site et au-delà, dans une logique de mise en réseau ;
  - renforcer la qualité des parcours vers et depuis le lieu, en soignant les perméabilités ;
  - penser les animations et leur rôle dans le développement d'un sentiment d'appartenance au lieu et à la communauté.

# Temps 3

## Exploitation et entretien

### Accorder dans la durée un soin au lieu et à ses publics

1. **Prendre soin du lieu**, en tant que substrat, point d'ancrage et concentré de pratiques en évolution permanente :
  - tout au long du cycle du projet, de la conception à la maintenance ;
  - en collaboration avec les différents acteurs en charge ;
  - dans une perspective multiscalair et en réseau.
2. **Garder le contact avec les publics** et leur transformation, ré-évaluer à différents moments dans le temps :
  - prévoir le suivi des projets d'aménagement, en relation avec les publics cibles, en particulier les différents profils de femmes et les services en charge ;
  - prêter attention au potentiel d'adaptation du lieu en fonction de la transformation des besoins et usages ;
  - communiquer dans la durée avec les différents publics du lieu.

## En synthèse

Loin de se suffire à eux-mêmes les éléments énoncés ci-dessus, formulés sous forme de préceptes plutôt que de check-list, visent à rassembler de manière cohérente ce qui pourrait fonder la base philosophique d'un aménagement inclusif sensible au genre.

En aucun cas une recette miracle, ils demandent à être accompagnés par une approche centrée sur le lieu et les publics, en favorisant dans la durée un dialogue de qualité non seulement avec les usagères et usagers des espaces concernés, mais également entre les différents services et acteurs impliqués directement dans ces aménagements et plus largement dans l'amélioration du vivre-ensemble.

Il importe par ailleurs, en favorisant la réflexivité sur les pratiques existantes, au sens d'une analyse critique de la pratique, d'interroger ce qui paraît pris pour acquis à l'aune d'une approche sensible au genre.

Enfin, un aménagement inclusif sensible au genre doit veiller à ne pas concentrer ses efforts sur les territoires les plus centraux au détriment d'autres quartiers souvent moins visibles mais tout autant dans le besoin d'égalité de genre.

Articuler une vision globale des territoires avec des aménagements soucieux du lieu centrés sur les besoins localisés de chaque quartier constitue ainsi une priorité.



# Conclusion

## Une perspective d'inclusion citoyenne

Orienté sur la sensibilisation à une approche inclusive au prisme du genre dans l'aménagement des espaces publics, ce rapport met au jour les rouages de production et de reproduction des inégalités de genre dans et par l'espace. Nourri de nombreux travaux académiques, il rend compte du processus mis en place lors de l'étude selon une méthodologie originale permettant d'initier une réflexion collective autour des enjeux d'aménagement inclusif sensible au genre. Cela comprend les immersions territoriales menées en format guidé au sein d'un groupe de travail constitué de personnes motivées à explorer ces dynamiques, dans deux terrains ciblés. Ces observations préliminaires viennent illustrer ce à quoi pourrait ressembler la mise en place d'une approche sensible au genre en matière d'aménagement des espaces publics.

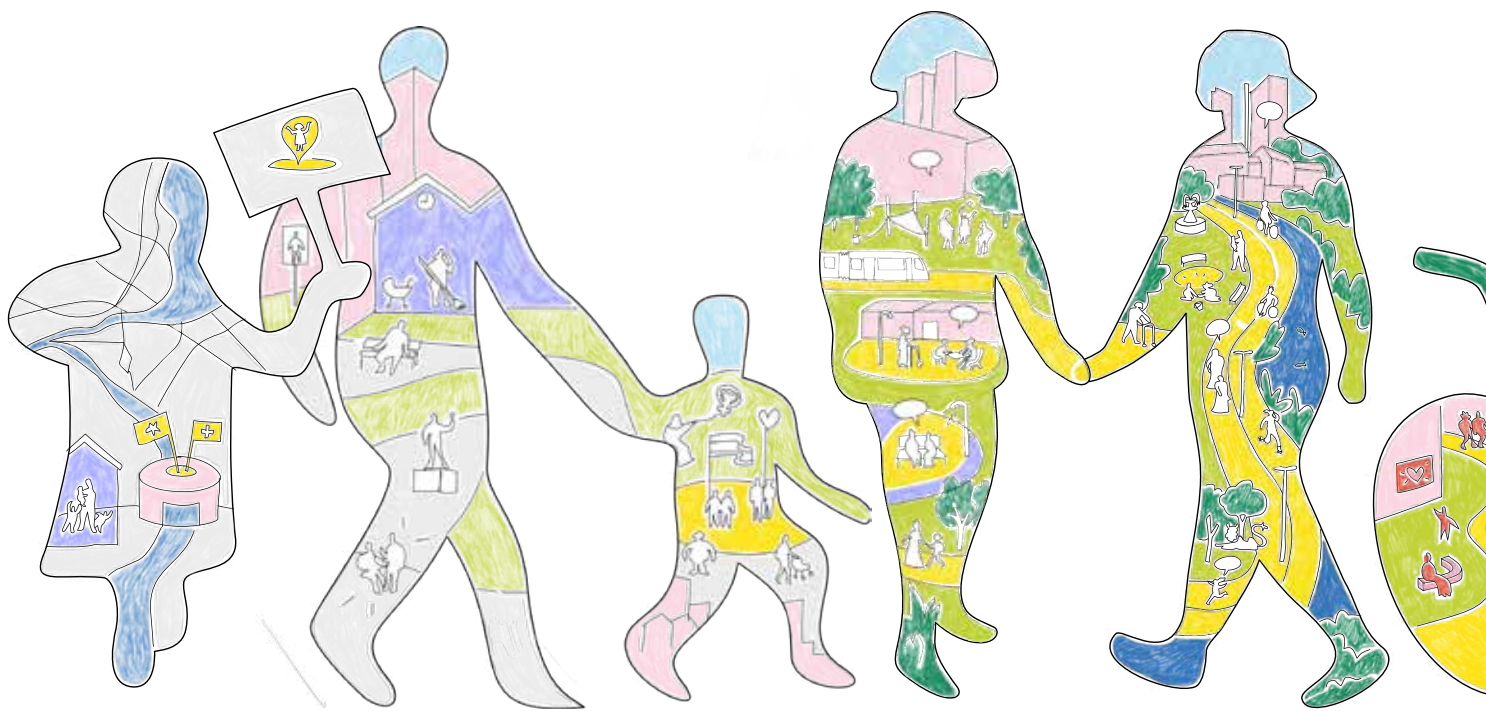
L'aménagement inclusif sensible au genre vise à favoriser la présence des femmes et des minorités sexuelles et de genre dans les espaces de tous les jours. En partant de leurs besoins spécifiques, il soutient la mise en place de conditions d'accueil les invitant à investir pleinement et en toute sérénité les espaces publics. Loin de les réduire à une identité figée, l'aménagement sensible au genre examine la construction sociale du rapport de genre qui les marginalisent. Les pratiques spécifiques de l'espace de ces publics minorisés résultent de la manière dont la société leur assigne une position du fait de leur genre et non pas d'un quelconque fait biologique. L'aménagement inclusif sensible au genre peut alors servir de levier pour lutter contre la construction sociale des rôles et stéréotypes de genre.

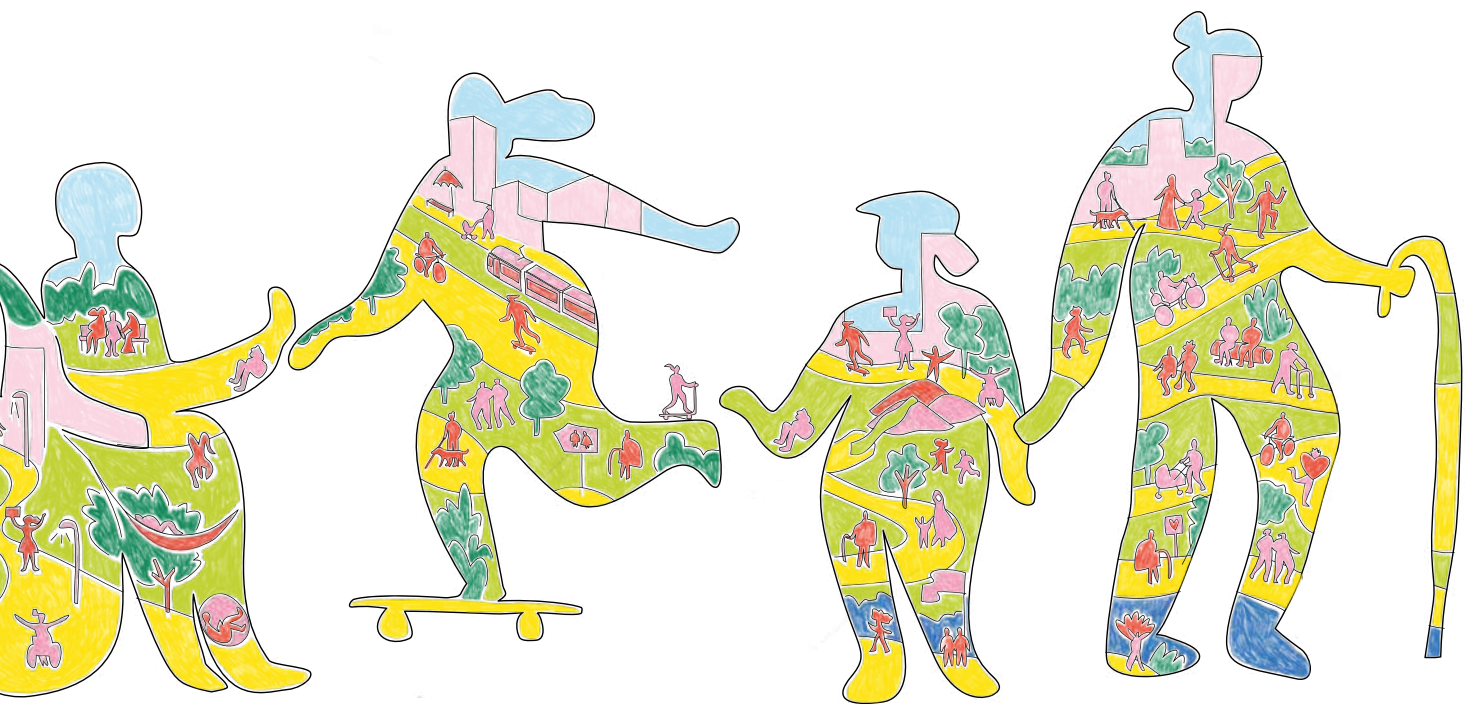
Aménager au prisme du genre suppose de prendre au sérieux la pluralité des profils qui composent le public formé par les femmes et les minorités sexuelles et de genre. Celles-ci développent des rapports spécifiques à l'espace public, en fonction notamment de leur âge, de leurs capacités motrices et neurocognitives, de leur morphologie, mais également de leur parcours de mobilité et de migration, de leurs formes de socialisation, de leur niveau d'éducation, de leur accès à l'emploi. En prenant soin de la diversité des publics au-delà d'un universel masculin pensé selon des normes fonctionnalistes et productivistes, l'aménagement sensible au genre amène à considérer les personnes non représentées dans la conception des espaces publics et plus largement dans notre société.

Ce faisant, il favorise alors une inclusion plus large de publics marginalisés dans la conception urbaine, sans pour autant en exclure les hommes qui en ont été jusqu'il y a peu le public cible majoritaire, voire exclusif.

Le succès d'un aménagement sensible au genre ne résulte cependant pas en une seule présence accrue des femmes et minorités sexuelles et de genre dans l'espace public. Au-delà d'un simple comptage numérique des présences dans l'espace public, il vise à en encourager des usages pleins et entiers, ce que Henri Lefèbvre désigne sous le terme de droit à l'usage et droit à la participation. Comment alors faire communauté ensemble et en toute sérénité dans un espace véritablement partagé ? En complément de cette approche orientée sur la sensibilisation aux enjeux d'un aménagement inclusif au prisme du genre, de futures études gagneraient à recueillir de manière fine les expériences vécues des usagers et usagères de l'espace public dans des lieux spécifiques. L'intégration des voix de femmes et de minorités sexuelles et de genre, selon une approche intersectionnelle, et au-delà, des voix de personnes marginalisées dans l'espace public, apparaît indispensable si l'on veut définir et mettre en place des mesures d'aménagement et plus largement, des politiques visant à lutter contre les inégalités et discriminations intersectionnelles dans la sphère publique.

L'adoption d'une démarche participative compte alors comme l'un des éléments-clés pour une pratique réussie, en plaçant les publics concernés comme experts d'un lieu, tout en gardant en tête que si le résultat dépend de la démarche, celle-ci importe autant que le résultat. Son déploiement suppose également de composer avec les absences. A défaut de représentation de publics marginalisés dans les processus de concertation, la collaboration avec les groupes spécialisés dans la défense des intérêts des personnes les plus démunies, désignés en anglais sous le terme de *advocacy planning*, pourra être envisagée. Plus largement, la collaboration avec la recherche académique témoigne d'un gage important de qualité. L'inclusion citoyenne demeure ainsi bien l'intention première d'un aménagement sensible au genre, pour lequel l'urbanisme joue comme outil en vue de la production d'une société véritablement partagée, dans un objectif de justice spatiale.





# Bibliographie sélective

## Littérature scientifique et professionnelle

- Association Lares (2025). Pour une ville pluriverse au quotidien. *TRACÉS, Revue suisse romande des techniques et cultures du bâti* #3554, 12-15.
- Baraud-Serfaty, I. (2023). *Trottoirs ! Une approche économique, historique et flâneuse*. Rennes : Apogée.
- Biarrotte, L. (2021). *Déconstruire le genre des pensées, normes & pratiques de l'urbanisme*. Thèse de doctorat, Université de Paris Est.
- Blidon, M. (2017). Genre et ville, une réflexion à poursuivre. In *Les Annales de la recherche urbaine*, 112 (1), 6-15.
- Coutras, J. (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris, Armand Colin.
- Deckmyn, C. (2020). *Lire la ville. Manuel pour une hospitalité de l'espace public*. Paris, La Découverte.
- Denêfle S. (dir.) (2008). *Utopies féministes et expérimentations urbaines*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Direnberger, L., & Schmoll, C. (2014). Ce que le genre fait à l'espace... et inversement. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes* (21).
- Doan, P. L. (2015). *Planning and LGBTQ Communities. The Need for Inclusive Queer Spaces*. New York & London, Taylor & Francis.
- Duplan, K. (2023). En quoi le genre questionne-t-il les espaces urbains?. *Les Cahiers de la section romande d'Espace Suisse* #3, 6-9.
- Duplan, K. (2023). What Would an Inclusive City for Gender and Sexual Minorities Be Like? You Need to Ask Queer Folx!. *Social Inclusion*, 11 (3), 138-149.
- Duplan K. (2023). «Discriminations intersectionnelles dans l'espace public». In Luiza Vasconcelos, Pascal Maeder, Lea Dettwiler, Milena Chimienti, Mohamed-Walid Benyezzar (éds), *Agir pour l'égalité dans le domaine des migrations: quelles recommandations pour les politiques publiques ?* HES-SO, Université de Genève.
- Elkin, L. (2020). *Flâneuse. Reconquérir la ville*. Paris, Gallimard.
- Frisch, M. (2002). Planning as a heterosexist project. *Journal of Planning Education and Research*, 21 (3), 254-266.
- Greed, C. (1994). *Women and Planning: Creating Gendered Realities*. London : Routledge.
- Gilow, M., & Lannoy, P. (2017). L'anxiété urbaine et ses espaces. Expériences de femmes bruxelloises. In *Les Annales de la recherche urbaine*, 112 (1), 36-47.
- Hayden, D. (1980). What Would a Non-Sexist City Be Like? Speculations on Housing, Urban Design, and Human Work. *Signs: Journal of women in culture and society*, 5 (S3), S170-S187.
- Huning, S. (2013). Intégrer le genre à la planification urbaine. *Métropolitiques*, en ligne.
- Jacobs, J. (1991). *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Marseille, Parenthèses.
- Kern, L. (2022). *Ville féministe: notes de terrain*. Montréal, Remue-ménage.
- Lapalud, P. et Blache, C. (2019). Le genre la nuit. Espace sensible. *L'Observatoire*, 53 (1), 25-28.
- Lavadinho, S., Le Brun-Codier, P., & Winkin, Y. (2021). *La ville relationnelle*. Rennes, Apogée.
- Lefèbvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris, Anthropos.
- Lieber, M. (2008). Genre, violences et espaces publics. *La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Listerborn, C. (2015). Geographies of the veil: Violent encounters in urban public spaces in Malmö, Sweden. *Social & Cultural Geography*, 16 (1), 95-115.
- Louargant, S. (2021). *Espace public: quelle reconnaissance pour les femmes ?* UGA Éditions.
- Massey, D. (1994). *Space, place and gender*. London, Polity Press.
- Matrix (1984). *Making space: Women and the man-made environment*. London, Pluto Press (UK).
- McDowell, L. (1999). *Gender, identity and place: Understanding feminist geographies*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Monnard, M. (2017). *Lutte des places dans la société des pairs: une ethnographie scolaire dans trois cycles d'orientation genevois*. Thèse de doctorat, Université de Genève.
- Nicaise, S. (2017) Stigmatisation et pratiques urbaines. Une expérience partagée par des femmes homosexuelles dans les espaces publics. In *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112, (1), 72-85.
- Pain R. (1997). Social geographies of women's fear of crime. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 22 (2), 231-244.
- Roberts, M. (2016). *Fair Shared Cities: The Impact of Gender Planning in Europe*. London, Routledge
- Sacco, M., & Paternotte, D. (2018). *Partager la ville: genre et espace public en Belgique francophone*. Paris, L'Harmattan
- Sandercock, L., & Forsyth, A. (1992). A Gender Agenda: New Directions for Planning Theory. *Journal of the American Planning Association*, 58(1), 49-59.
- Tillous, M. (2017). Des voitures de métro pour les femmes. De Tokyo à São Paulo, enjeux et controverses d'un espace réservé. *Les Annales de la recherche urbaine*, 112 (1), 86-95.
- Tummers L. (2015). Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme, *Travail, genre et sociétés*, 33 (1), 67-83.
- Vadelorge, L. (dir.) (2024). *(Re)Penser les villes*. Paris, Armand Colin.
- Valentine, G. (1989) *The geography of women's fear*. *Area* 21 (4) 385-390.
- Young, M. I. (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press

## Guides, rapports institutionnels et de recherche

ANRU (2021). *L'approche égalitaire de l'urbanisme. Outils et méthodes pour garantir l'accès à la ville pour tou-ttes.*

ARUP, UNDP et University of Liverpool. (2022). *Cities Alive. Designing Cities That Work for Women.*

Association Lares (2021). *Rose des vents du genre dans la planification. Guide pour la mise en œuvre de l'égalité des chances dans l'aménagement du territoire.*

Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (2025). *Enquête Iceberg sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques. Rapport général.*

Conseil de l'Europe (2023). *Intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé. Guide pratique en bref.* Préparé par l'Institut méditerranéen d'études de genre (MIGS), sous la supervision du Comité européen de coopération juridique (CDCJ).

Etat de Genève (2022). *Faire ensemble espace public – Vision stratégique.* Office de l'urbanisme – Direction des projets d'espace publics, Département du territoire.

Genre et ville, ANRU et Ville de Villiers-le-Bel. (2019). *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics. Méthode et outils.*

Irschik, E., Kail, E., Klimmer-Pölleritzer, A., Nuss, A., Puscher, G., Schönfeld, M., & Winkler, A. (2013). *Gender mainstreaming in urban planning and urban development.* Urban Development Vienna.

Lieber M., Cardelli R., Dayer C., Debonneville J. (2020). *Genève, une ville égalitaire? Les pratiques des femmes dans les espaces publics.* Rapport de recherche pour le service Agenda 21 - Ville durable de la Ville de Genève.

Locher, R. (2022). *Les femmes dans l'espace public. Utilisation égalitaire et sûre de l'espace public.* Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH).

OCSTAT. (2024). *La violence en chiffres*, année 2023.

UN HABITAT (2012). *Gender Issue Guide: Urban Planning and Design.*

UN Human Settlements Programme (2002). *The Global Campaign on Urban Governance: An Inventory.* UN-HABITAT.

UN Women (2018). *Making women and girls visible: Gender data gaps and why they matter* [Issue brief].

UN Women (2023). *Forecasting Time Spent in Unpaid Care and Domestic Work.*

UNESCO (2014). *International Coalition of Inclusive and Sustainable Cities—ICCAR.*

UN-Habitat (2008). *Gender Mainstreaming in Local Authorities: Best Practices.*

UN-Habitat (2020). *Nouveau programme pour les villes.*

United Nations Development Programme. (n.d.). *Gender Inequality Index (GII).*

United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean. (2023). *Note for Equality N° 32: Mainstreaming the gender perspective into statistical production.* Gender Equality Observatory for Latin America and the Caribbean.

United Nations (2015). *United Nations Fundamental Principles of Official Statistics: Implementation guidelines.*

URBACT (2022). *Gender Equal Cities Report.*

URBACT (2019). *Gender equal cities.*

URBACT (2022). *Gendered landscapes.*

Ville de Nantes (2025). *Comment aménager des espaces publics sensibles au genre? Les cahiers de l'évaluation.* Juin.

Ville de Genève. Plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville » - Rapport d'activité 2019-2021.

Ville de Genève. Plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville » - Rapport d'activité 2022-2025.

Ville de Genève (2021). *Promotion de l'égalité entre femmes et hommes en Ville de Genève. Bilan 2007-2020.*

Ville de Genève. *Stratégie municipale 2020-2030 de promotion de l'égalité entre femmes et hommes.*

Ville de Genève. *Stratégie municipale 2020-2030 LGBTIQ+.*

Ville de Paris (2016). *Guide référentiel. Genre et espace public.*

Ville de Paris. (2021), *Guide référentiel 2. Genre et espace public.*

Wekerle, G., & Whitzman, C. (1995). *Safe Cities. Guidelines for Planning, Design and Management.* New York, Van Nostrand Reinhold.

World Bank. (2020). *Handbook gender planning / Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design.*

World Bank. (2020). *Gender-Inclusive Cities: Can Urban Planning Take into Account Women and Minorities?*

## Bases légales

Loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations

(LED) du 23 mars 2023 (entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> juillet 2023) - [https://silgeneve.ch/legis/program/books/RSG/html/rsg\\_a2\\_90.htm](https://silgeneve.ch/legis/program/books/RSG/html/rsg_a2_90.htm)

Loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre) du 23 mars 2023 (entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> juillet 2023) - <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

Plan d'action LED-Genre 2025-2028 - <https://www.ge.ch/document/plan-action-led-genre-2025-2028>

# Sources des images

## Chapitre 1

p. 12 à 15

Couvertures d'ouvrage : enregistrées à partir du site de l'éditeur, le cas échéant depuis le site d'une librairie en ligne

p. 20

Vienne : Priority seat signs in Vienna U-Bahn train 2010. Photo extraite à partir du site Wikimedias Commons : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Priority\\_seat\\_signs\\_in\\_Vienna\\_U-Bahn\\_train\\_2010.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Priority_seat_signs_in_Vienna_U-Bahn_train_2010.jpg)

p. 24

Ville de Genève, Six pictogrammes féminisés, 2020, illustration téléchargée sur : <https://www.geneve.ch/actualites/250-panneaux-signalisation-feminises-ville-geneve>

Exemple de féminisation de nom de rue, après validation par le Conseil d'Etat : <https://www.geneve.ch/actualites/feminisation-noms-volee>

Les images des pages 13, 14 et 28 ont été générées via des outils d'intelligence artificielle

## Chapitre 2

p. 32 à 47

Crédits photos : équipe de recherche

## Chapitre 3

p. 52

Metrominuto Pontevedra : <https://metrominuto.pontevedra.gal/es/>

p. 53

Winnipeg Pop-Up Toilets : photo extraite du site : <https://www.canadianarchitect.com/a-public-toilets-calling/>  
Photo : Jacqueline Young

p. 53

Karlova : capture d'écran de la vidéo youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=udSjBbGwJEg>

p. 56

Place Panthéon  
MonumentalEs: photo extraite du site du projet : <http://www.collectifetc.com/realisation/les-monumentales-place-du-pantheon/>  
Photo : Philippe Ruault

p. 57

Bancs Madeleine : photos extraites du site du bureau de l'internationale du banc : <https://www.bib-asso.org/2021/06/27/les-bancs-alphand-exposent-leurs-nouvelles-formes-place-de-la-madeleine/>

p. 78

Parc Rosens Roda Matta : photo extraite du site du projet : <https://www.makespaceforgirls.co.uk/case-studies/malmo>

p. 61

Umea tunnel : photo extraite du site de la ville : <https://smartcitysweden.com/umea-builds-for-everyone-and-attracts-gender-equality-tourism/tunnel-umea/>

Lumières Aubervilliers : image extraite du site du projet : <https://www.faireparis.com/fr/projets/faire-2020/la-grande-traversee-1859.html>

p. 62

REvitalise Tunnel Sydney : photo extraite du site du projet : <https://www.transport.nsw.gov.au/industry/cities-and-active-transport/cities-revitalisation-and-place/festival-of-place/creative-10>

